

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2023

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 21

MINISTERE DU COMMERCE

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	10
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	12
3.1.	BILAN TECHNIQUE	12
3.2.	BILAN FINANCIER	23
3.3.	PERSPECTIVES	29
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	29
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	30

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **35**

6.	PROGRAMME 015: APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	39
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	41
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	43
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	43
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	50
7.	PROGRAMME 021: REGULATION DU MARCHÉ INTERIEUR	51
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	53
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	56
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	56
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	63
8.	PROGRAMME 025: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	65
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	67
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	69
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	69

8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	82
9.	PROGRAMME 152: PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	83
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	85
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	87
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	87
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	92

NOTE EXPLICATIVE

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Le bilan sur les cinq dernières années (2016-2021) montre que l'on s'installe dans l'inflation dans un contexte de stabilité des salaires nominaux disponibles. En effet, le niveau général de prix a progressé de 9,2% en 5 ans, sous l'effet principalement du regain des prix des produits alimentaires (+12,5%), des « articles d'habillement et chaussures » (+10,6%), du « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+8,4%), des restaurants et hôtels (+12,8%) ainsi que ceux des transports (+6,4%). La hausse des prix des produits alimentaires sur les 5 dernières années a été surtout alimentée par l'augmentation des prix des pains et céréales (+17,4%), des légumes (+17,4%), des poissons et fruits de mer (+12,7%), et des viandes (+7,8%). Suivant l'origine des produits, l'inflation cumulée est soutenue par la progression des prix des produits locaux. Toutefois, on observe que l'inflation sur les produits alimentaires importés est de 20,9% en 5 ans.

En 2021, les dépenses d'importations se chiffrent à 3 871,4 milliards de FCFA, en hausse de 21,8% en glissement annuel. Elles sont entretenues principalement par l'achat des produits minéraux dont la facture s'élève à 832,6 milliards de FCFA soit un poids de 21,5% des importations totale de l'année. Ce groupe de produit est constitué essentiellement des carburant et lubrifiants (15,9%), des sels ; soufre ; terre et ciment (3,4%) du clinker (2,9%) etc. Ils sont suivis par les produits de l'industrie chimique (11,8%), dont les produits pharmaceutiques (4,9%).

Au cours de la même période, les recettes d'exportations s'évaluent à 2392,7 milliards de FCFA en hausse de 32,7% par rapport à l'année 2020. L'offre en direction du marché extérieur est dominée par les huiles brutes de pétrole dont les recettes s'évaluent à 969 milliards de FCFA, soit 40,5% des recettes d'exportations du pays. Ces produits sont suivis des Bois et Ouvrages en bois dont les recettes sont de 292,1 milliards de FCFA, soit 12, 2% des recettes globales d'exportations. Le bois grumes engendre des ressources de 98,4 milliards de FCFA (4,1% des recettes exportations) tandis que le coton brut suscite une enveloppe de 143,1 milliards de FCFA (6,0% des recettes globales). Les exportations de gaz naturel s'élèvent à 252,7 milliards de FCFA (10,6% des recettes globales).

Le cacao brut en fèves mobilise 269 milliards de FCFA (11,3%), tandis que les recettes d'exportations de la pâte de cacao et du beurre de Cacao se chiffrent respectivement à 73,5 milliards (3,1%) et 42,6 milliards de FCFA (1,8%).

La balance commerciale reste donc structurellement déficitaire, en raison prioritairement de la faible diversification de nos exportations constituées, pour l'essentiel, des 5 produits susmentionnés.

Il faut relever que les tensions inflationnistes de ces deux (02) dernières années sont les répercussions de la pandémie à coronavirus, qui causé une dérégulation sans précédent des chaînes d'approvisionnement des marchés mondiaux ainsi que l'explosion du coût du transport maritime. En outre, la crise ukrainienne est venue s'y greffer, exposant désormais l'humanité à un risque sérieux de profonde crise alimentaire et à une insécurité énergétique et industrielle.

Le Cameroun, tout naturellement, n'échappe pas à cette sinistre réalité, dont l'impact a pu néanmoins être atténué grâce aux mesures énergiques mises en œuvre par le Gouvernement, au bénéfice des populations, dans le droit fil des lignes directrices de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

Il y a lieu de relever que la SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie, le cap étant de faire du Cameroun, un Nouveau Pays Industrialisé (NPI). Aussi, la Stratégie de Développement des Industries et des Services constitue le point central autour duquel les autres stratégies sectorielles sont articulées.

Pour un développement harmonieux du Secteur des Industries et des Services, deux principales orientations sont retenues, à savoir (i) la promotion de l'industrie manufacturière et (ii) le rattrapage technologique, qui permettront d'une part, de faciliter l'insertion économique mondiale du Cameroun et d'autre part, d'accélérer l'import/substitution, étant donné l'option du Gouvernement pour la politique de substitution des importations et celle de promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale.

En termes d'objectifs, il s'agira de : (i) porter la part du secteur secondaire dans le PIB à 36,8% à l'horizon 2030 ; (ii) porter la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) de 14,5% en 2017 à 25% en 2030 et (iii) porter la part des exportations des produits manufacturiers à 54,5%. Ce modèle de croissance économique tirée par l'industrie manufacturière exige de faire passer la productivité totale des facteurs d'une contribution moyenne de 5-16% ces dernières années à une cible de 30-40% du taux de croissance du PIB à moyen et long terme.

Pour atteindre ces objectifs, les priorités du Gouvernement porteront sur l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, Mines-Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie-Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction-Services - Professionnels - Scientifiques – Techniques et les services non financiers.

S'agissant du volet lié au commerce, le Gouvernement entend (i) poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations, (ii) irradier le marché national, sous-régional et régional par les produits estampillés « made in Cameroon », (iii) développer le commerce électronique ; (iii) améliorer le système statistique du commerce extérieur afin de renforcer la veille commerciale et (iv) élaborer une stratégie de défense commerciale.

Aussi, les objectifs du Gouvernement en matière de développement du commerce consistent-il, au plan du commerce interne, à assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur, dans des conditions de concurrence saine et, au plan du commerce international, à développer, promouvoir et contribuer à diversifier avec l'extérieur, les échanges de biens et services à forte valeur ajoutée.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément au Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministre du Commerce est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du commerce.

A ce titre, il est chargé :

de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de promotion des

produits camerounais ;
 de l'élaboration de la réglementation en matière de prix et du suivi de son application en liaison avec les administrations concernées ;
 de la régulation des approvisionnements des produits de grande consommation en relation avec les administrations concernées ;
 de la recherche de nouveaux marchés pour les produits camerounais ;
 de la promotion et de la défense d'un label de qualité pour les produits destinés au marché local et à l'exportation ;
 de la promotion et du contrôle de la saine concurrence ;
 de la négociation et du suivi de la mise en œuvre des accords commerciaux en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;
 de la promotion de la compétitivité des produits camerounais sur les marchés étrangers ;
 de l'application des sanctions administratives en cas de fraude ou de non-respect des normes fixées, sans préjudice des attributions dévolues aux autres Départements Ministériels concernés ;
 de l'organisation et de la supervision des foires commerciales ;
 du suivi du commerce international des matières premières et des produits dérivés en liaison avec les Départements ministériels et les organismes concernés ;
 du suivi de l'application des normes en matière d'importation, en liaison avec les administrations concernées ;
 du suivi de l'inflation en relation avec les administrations concernées ;
 du suivi des circuits de conservation et de distribution des produits de grande consommation ;
 du suivi de l'élaboration et de l'application des normes des instruments de mesure et de contrôle de qualité en liaison avec les administrations concernées ;
 du suivi des relations avec les organisations internationales œuvrant dans le domaine du commerce international en liaison avec les Administrations concernées ;
 du suivi de l'élaboration ou de l'homologation des normes de présentation, de conservation et de distribution des produits de grande consommation et du respect de ces normes par les opérateurs économiques en liaison avec les Administrations concernées ;
 du suivi des négociations commerciales avec l'Union Européenne en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Il exerce la tutelle technique sur :

la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP) ;
 la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH) ;
 l'Office National du Cacao et du Café (ONCC).

En vue d'un meilleur accomplissement de ces missions et dans le droit fil des lignes directrices de la Stratégie Nationale de Développement, le Ministère du Commerce s'est assigné comme objectif stratégique de « contribuer au développement des exportations, d'assurer la régulation du commerce intérieur et de participer à l'assainissement de l'espace économique national ». Ledit objectif se décline en axes d'intervention ci-après, qui consisteront à :

améliorer la performance des entreprises à l'exportation ;
 densifier l'offre infrastructurelle du commerce transfrontalier ;
 accroître la visibilité et la présence des produits camerounais sur les marchés national et international ;
 dynamiser davantage la coopération commerciale bilatérale et multilatérale ;

développer l'intelligence commerciale.
 intensifier l'assainissement du marché ;
 améliorer le dispositif de prévention et de gestion des pénuries des produits de grande consommation ;
 multiplier et diversifier les initiatives de promotion de la consommation des produits locaux ;
 garantir l'exactitude et la fiabilité de la mesure dans les transactions commerciales ;
 capaciter les acteurs dans le domaine de la métrologie et des normes ;
 encadrer le juste prix.

Pour y parvenir, le Ministère du Commerce s'est doté, de quatre Programmes, en l'occurrence :

le Programme d'Appui au Développement des Exportations ;
 le Programme de Régulation du Marché Intérieur ;
 le Programme de Promotion de la Métrologie, de la Veille Normative et l'Encadrement du Juste Prix ;
 le Programme de Gouvernance et Appui institutionnel du sous-secteur commerce.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

3.1.1 Programme « Appui au Développement des Exportations »

A- Réalisations au cours de l'année 2021

Le Programme « Appui au Développement des Exportations » a été mis en œuvre à travers 04 actions de la manière suivante :

Action 1 : Encadrement des entreprises à l'exportation

La réalisation de cette action a été consacrée uniquement à l'accompagnement des opérateurs à l'obtention des agréments CEMAC et CEEAC. Des initiatives ont été menées au profit de dix (10) entreprises locales dans le processus d'obtention des agréments aux régimes préférentiels CEMAC et CEEAC.

Action 2 : Développement des infrastructures du commerce transfrontalier

L'implémentation de cette action s'est traduite par (i) la sensibilisation des opérateurs économiques à la procédure dématérialisée d'inscription au fichier import-export (FIMEX), (ii) l'élaboration de l'architecture des tables de références relative à la procédure dématérialisée de visa technique à l'importation des instruments de mesure et (iii) l'étude d'optimisation de la procédure d'inscription au FIMEX.

Action 3 : Promotion des produits camerounais à l'étranger

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action :

53 entreprises locales ont pris part, sous l'encadrement du MINCOMMERCE, à la 12ème édition de la Foire Transfrontalière de la CEMAC (FOTRAC), qui s'est déroulée du 25 novembre au 5 décembre 2021 à Kye-Ossi ;
 15 entreprises locales ont exposé leurs produits lors de la China International Import Expo ;
 30 entreprises locales ont participé, sous l'encadrement du MINCOMMERCE, à l'EXPO

UNIVERSELLE Dubaï 2020, qui s'est déroulé du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022 ;
03 concertations ont eu lieu entre le MINCOMMERCE et les ADC dans l'optique de scruter les modalités d'exposition des produits « made in Cameroon » dans les aéroports (Yaoundé-Nsimalen et Garoua).

Action 4 : Développement de l'intelligence commerciale

Cette action a été réalisée à travers :

l'amorce des initiatives par le MINCOMMERCE en vue de l'annulation de la décision du Gouvernement américain de suspendre à compter du 1^{er} janvier 2020, le Cameroun de l'AGOA ;

la mise en place d'un dispositif national de veille commerciale ;

l'organisation d'une session du Comité Technique et de 03 réunions préparatoires et aux travaux du Comité technique Cameroun - Afrique du Sud sur le commerce ;

la préparation et le suivi des activités du Comité OMC. Dans ce cadre, le rapport d'examen de la politique commerciale du Cameroun est élaboré et validé ;

l'organisation d'un séminaire de sensibilisation et d'information sur les opportunités commerciales des Accords préférentiels APE, ZLECAf, AGOA, CEMAC.

B. Réalisations au cours du premier semestre 2022

Action 1 : Encadrement des entreprises à l'exportation

Cette action est mise en œuvre à travers l'accompagnement de onze (11) entreprises, pour un total de 232 produits, dans les procédures d'obtention des agréments CEMAC et CEEAC. Des travaux sont également en cours, avec le concours du Bureau Sous-Régional Afrique Centrale de la CEA, pour la mise en place du label « Origine Cameroun Certifiée ».

Action 2 : Développement des infrastructures du commerce transfrontalier

L'implémentation de cette action se traduit par le démarrage de la mise à niveau de la procédure d'inscription aux fichiers des importateurs et des exportateurs (FIMEX), dans le cadre de la dématérialisation des procédures du commerce extérieur. Ceci, en droite ligne de la mise en œuvre des recommandations de l'étude d'optimisation de la procédure d'inscription aux fichiers des importateurs et des exportateurs (FIMEX) réalisée en 2021.

Action 3 : Promotion des produits camerounais à l'étranger

Cette action est implémentée via :

l'organisation, sous l'égide du MINCOMMERCE, du 28 juillet au 06 août 2021, à Kyé-Ossi, dans le Département de la Vallée du Ntem, de la 13^{ème} édition de la Foire Transfrontalière de la CEMAC (FOTRAC), qui s'est déroulée dans la mouvance de la dynamique de l'intégration régionale en Afrique Centrale et au-delà ;

la mobilisation et la sensibilisation des opérateurs économiques camerounais de diverses filières en vue de susciter leur participation à la Foire Internationale de Lagos, qui se déroulera du 04 au 13 novembre 2022 ;

la poursuite des échanges avec les ADC en vue de l'installation d'une vitrine made in Cameroon dans les aéroports de Yaoundé, Douala et Garoua ;

l'intensification des préparatifs en prélude à la participation à la China International Import Expo, qui se tiendra du 05 au 10 novembre 2022.

Action 4 : Développement de l'intelligence commerciale

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, figure en bonne place ce qui suit :

la validation des chiffres de la balance commerciale au titre de l'année 2021 et la présentation des chiffres du premier semestre de l'exercice 2022 ;

le renforcement des capacités des points focaux des structures en charge de l'animation de la plateforme digitale du dispositif national de veille commerciale.

3.1.2 Programme « Régulation du Marché Intérieur »

A. Réalisations de l'année 2021

Au cours de l'année 2021, le Programme « Régulation du Marché Intérieur » a été mis œuvre à travers la réalisation de ses 04 actions.

Action 1 : Surveillance du marché

La lutte contre les pratiques commerciales illicites au cours de la période sous revue, aura précisément porté sur 75 missions de contrôle menées, ayant abouti à 6 388 sanctions infligées aux contrevenants. Parmi ces dernières, la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes a infligé 987 sanctions dont 440 cas relevant des prix, du commerce et de la concurrence, 138 cas relatifs à la métrologie légale et 409 cas concernant la qualité et le service après-vente.

Les missions réalisées, participent, s'agissant du volet « surveillance métrologique », on estime à 85% d'assainissement du secteur de la distribution et de la commercialisation des carburants dans les stations-services, à travers la mise en conformité des instruments de mesure et la limitation des fraudes relatives aux quantités de produits servies aux consommateurs.

En ce qui concerne les aspects liés aux prix, au commerce et à la concurrence, le respect de la réglementation est effective, s'agissant notamment de l'apposition des vignettes réglementaires sur les boissons de production locale et importées.

Pour ce qui est de la sphère réservée aux normes, un assainissement des secteurs de la cimenterie et des produits cosmétiques est effectif et perceptible à travers le respect des dispositions normatives, l'étiquetage et la certification des produits.

Dans le même ordre d'idées, il semble judicieux de relever la réalisation de 48 opérations « Coup-de-poing », à chaque fois que le contexte s'y est prêté, ayant permis de saisir plusieurs produits de toute nature appartenant à divers secteurs d'activités. En réalité, il faut préciser que par le biais du « 1502 », numéro d'utilité publique, les consommateurs et opérateurs économiques, via la saisine des unités de contrôle par voie téléphonique, ont permis le déclenchement de 120 opérations d'assainissement des marchés.

Par ailleurs, la CNAC a mené des opérations d'investigation pour 7 cas de concentration dont elle a été saisie. Il est important de noter que 4 cas desdites saisines en matière de concentration enrôlées par la Commission étaient de dimension communautaire et avaient été transmis par la CEMAC pour avis. Dans le cadre du contentieux, la CNAC a examiné 03 affaires.

Action 2 : Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation

L'implémentation de cette action s'est matérialisée par :

le transfert des crédits à 15 Collectivités Territoriales Décentralisées retenues en vue de la construction des halles de marchés périodiques sur le territoire national. Ceci dans le but de dynamiser les circuits de distribution existants et de créer davantage de points de vente de proximité ;

le déclenchement d'initiatives plurielles telles les ventes promotionnelles et la rentrée commerciale, menées avec le concours des opérateurs économiques, pour une meilleure maîtrise de la distribution des produits de consommation de masse ;

l'organisation par la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de

Grande Consommation (MIRAP) de 87 marchés témoins périodiques avec la participation de plus de 137 organisations de producteurs et opérateurs économiques. Par ailleurs, cette structure a animé des Marchés Témoins de Ventes, avec le concours de plus de 121 organisations de producteurs et opérateurs économiques, à l'aide des 2 400 tonnes de produits approvisionnés dans les magasins témoins de vente de la MIRAP ;

l'acquisition de 35 chapiteaux pour la commercialisation des produits de la MIRAP, afin de pallier les difficultés d'accès aux produits de grande consommation et lutter contre la vie chère ;

la réalisation des travaux d'élaboration de la première phase de la matrice de plan d'action de la Stratégie Nationale de Développement du Commerce Electronique, dans le but de définir son cadre optimal de mise en œuvre ;

l'organisation par le CONACO de 2 séminaires de renforcement des capacités au bénéfice des associations de défense des droits des consommateurs.

Action 3 : Promotion de la consommation des produits locaux

Des journées de promotion de la consommation des produits locaux ont été organisées en 2021, en l'occurrence :

la 12^{ème} édition de la Foire Internationale de Douala pour le Développement (FIDD), tenue du 13 au 18 décembre 2021, a permis d'accorder une place aux échanges, à la réflexion et aux débats, au-delà des aspects marchands et festifs ;

la 28^{ème} édition de la Foire Musicale, Artistique, Industrielle et Commerciale (FOMARIC), du 03 février au mars 2021, au CLUB CAMTEL de BEPANDA, a contribué à valoriser l'art et la culture camerounaise ;

la 13^{ème} édition du Marché de Noël, tenue en décembre 2021, a été un catalyseur d'affaires et un lieu d'opportunités pour les start-ups et les entreprises camerounaises ;

la 9^{ème} édition de N'DELICES, tenue à Bangangté, a permis d'exposer les différents savoir-faire et ses saveurs du terroir.

Au cours de l'année 2021, 160 opérations de ventes promotionnelles des produits de grande consommation ont été organisées dans les 58 Départements, avec le concours d'une centaine d'opérateurs économiques.

La vitrine « made in Cameroon » de Yaoundé, sise au quartier MEEC a été aménagée et équipée, avec pour ambition de renforcer la visibilité et l'accessibilité aux produits locaux.

Action 4 : Promotion de l'équité dans les transactions commerciales

La recherche de l'équité dans les transactions commerciales s'est matérialisée par :

l'étalonnage de 1 113 instruments de mesures, dont 44 instruments de volumétrie dynamique, 642 instruments de volumétrie statique, 427 instruments de gravimétrie ;

l'approbation de 59 nouveaux modèles d'instruments de mesure ;

la délivrance de 10 agréments à la profession d'importateurs, de réparateurs et de fabricants d'instruments de mesure ;

la vérification primitive de 127 instruments de pesage ;

la vérification périodique de 300 instruments de pesage ;

l'étalonnage de 407 masses au laboratoire de masses du MINCOMMERCE ;

le barémage de 565 réservoirs fixes de stockage des hydrocarbures et autres produits dont 557 cuves et de 08 bacs ;

le jaugeage de 07 camions-citernes et de 43 wagons-citernes ;

le renforcement des capacités de 10 personnels de la Direction de la Métrologie, de la Qualité et des Prix ;

1 rapport d'étude de faisabilité du projet d'exploitation de la station de jaugeage des

camions citernes de Yaoundé-Nsam élaboré dans le cadre d'un partenariat public-privé l'approbation, après dépôt préalable, de 5 grilles tarifaires des entreprises suivantes Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC) et de la Société Guinness Cameroon S.A. sur les boissons hygiéniques et alcoolisées;

l'accompagnement du Port Autonome de Kribi et CAMTEL dans le cadre de l'élaboration de leur mercuriale interne des prix;

la création de 3 463 références de prix des produits (contre 2 877 en 2020) dont 244 références liées à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 (contre 792 en 2020) ;

la validation des prix de 5 400 biens et services non référencés dans la mercuriale dont 3 463 références mercuriale générées ;

la production de 250 jeux de 03 tomes de la mercuriale des prix.

Par ailleurs, il y a lieu de relever la célébration de l'édition 2021 de la Journée Mondiale de la Métrologie, sous le thème "Mesurer pour la Santé", qui a permis de sensibiliser (i) les laboratoires et les consommateurs sur les réformes menées par l'Organisation Internationale de la Métrologie Légale, (ii) les étudiants de l'ENAM sur l'impact de la métrologie sur le commerce mondial au cours d'une conférence-débats qui s'est tenue dans la Salle de Conférences de cette structure et (iii) les opérateurs économiques.

B. Réalisations au cours du premier semestre 2022

Action 1 : Surveillance du marché

Au cours de l'année 2022, l'assainissement de l'espace économique national s'est intensifié avec la dynamisation des activités de la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes, ainsi que ses démembrements territoriaux, à travers la densification des opérations de contrôle destinées à la lutte contre la fraude en matière de métrologie légale, de prix, de concurrence, de qualité des produits, de norme et de service après-vente.

Ainsi, rendu au 20 septembre 2022, les opérations de surveillance du marché intérieur ont donné lieu à 39 924 contrôles, qui ont abouti à la détection de 391 435 infractions, dont 66,26% relatives au prix et à la concurrence, 21,04% liées à la métrologie et 12,7% relevant de la qualité et du service après-vente.

Action 2 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des produits

Dans le cadre de la modernisation des circuits de distribution, des fonds ont été transférés aux Municipalités au cours de la période de référence en vue de la construction de dix-sept (17) infrastructures marchandes. Les travaux y relatifs sont en cours de finalisation et devraient concourir à favoriser la concentration de l'offre ainsi que la disponibilité et l'accessibilité des produits.

Egalement, l'initiative de la lutte contre la vie chère s'est amplifiée à travers notamment l'organisation des concertations avec les opérateurs économiques des filières sensibles (blé, viande bovine, fer à béton, tôles de couverture, ciment, huiles raffinées, riz). Ceci a contribué à limiter la répercussion de l'augmentation des coûts des facteurs sur le prix de cession au consommateur final.

Dans le même sillage, le Ministère du Commerce a regroupé, en relation avec les administrations concernées (MINFI, MINADER, MINEPIA, MINMIDT), les opérateurs économiques des différentes filières en vue de trouver de façon consensuelle, des mesures visant à alléger les taxes liées aux importations. Parallèlement, la politique de promotion et de démocratisation de l'accès aux grandes surfaces s'est poursuivie avec l'inauguration, le

vendredi 9 septembre 2022, à Bertoua du nouveau magasin de distribution des produits de première nécessité NEIMA SHOP.

La poursuite de la mission de sensibilisation des acteurs sur le commerce électronique a permis de recenser et d'enregistrer au fichier des e-commerçants du MINCOMMERCE, 57 opérateurs de vente en ligne sur le territoire. Dans le même sens, il a été procédé au renforcement des capacités des promoteurs des produits locaux à la mise en ligne de leurs produits sur la plateforme publique électronique de promotion du made in Cameroon dont l'URL est <https://www.ecommerce.gov.cm>. Cette plateforme fera l'objet d'une présentation officielle d'ici fin 2022.

Action 3 : Promotion des produits locaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il importe de relever :

- l'intensification, en collaboration avec les entreprises citoyennes, de l'organisation des caravanes itinérantes de vente promotionnelle des produits locaux, notamment dans le cadre de l'opération baptisée « Rentrée Commerciale », qui s'est déroulée du 22 août au 10 septembre 2022 sur l'ensemble du territoire national, dans l'optique d'accompagner les parents durant cette période spéciale de l'année, en leur permettant de s'approvisionner en produits de première nécessité et en manuels et fournitures scolaires à moindre coût ;
- la tenue au Palais des Congrès de Yaoundé de la 8^{ème} édition de PROMOTE, du 19 au 27 février 2022, et les préparatifs de l'organisation et/ou de la participation aux événements forains locaux, qui se dérouleront, pour la plupart, au 4^{ème} trimestre de l'année en cours. Il s'agit (i) du Marché de Noël et (ii) de la Foire Gastronomique du Ndé (N'DELICES) ;
- les initiatives d'entrepreneurs camerounais visant à valoriser et vulgariser le « made in Cameroon », sous l'impulsion du MINCOMMERCE, à l'instar des regroupements ASENIA, MADIKA, ANPIAT et RAPEC, FENAS qui disposent des espaces spécifiques « made in Cameroon » dans les villes de Yaoundé, Douala et N'Gaoundéré ;
- l'accompagnement de 15 promoteurs des produits locaux à l'intégration de leurs produits au sein des grandes surfaces et à l'exposition de ces produits à la vitrine du "made in Cameroon" à Mvog-Betsi, à Yaoundé, au lieu-dit Carrefour MEEC. Plus de mille (1 000) références issues de la transformation locale de nos produits y sont exposées et vendues.

Action 4 : Dynamisation des mécanismes de promotion de la saine concurrence

La CNAC a mené des opérations d'investigation pour 03 cas de concentration dont elle a été saisie. Dans le cadre du contentieux, la CNAC a examiné 04 affaires.

3.1.3 Programme « Gouvernance et Appui Institutionnel »

A- Réalisations au titre de l'exercice 2021

Le programme « **Gouvernance et Appui Institutionnel** » a été mis en œuvre à travers les actions suivantes :

Action 1 : Coordination et suivi des activités des services du Ministère du Commerce

Au rang des activités réalisées, on note :

- l'élaboration du RAP ;
- la mise à jour du fichier solde du personnel est mis à jour ;
- la tenue de 12 réunions de coordination ;
- l'élaboration de la Feuille de Route du ministère ;

l'élaboration du rapport de la Feuille de Route élaborée ;
 la réception, le traitement et la ventilation de 12 482 courriers ;
 la traduction de 110 documents produits par le MINCOMMERCE ;
 l'élaboration de 40 rapports d'activités par les Délégations Régionales du Commerce.

Action 2 : Etudes stratégiques et planification au Ministère du commerce

Dans le cadre de son activité programmatique, la structure compétente en la matière a produit :
 le Rapport de revue des activités et le Rapport CDMT 2022-2024 ;
 22 TDR des projets élaborés et validés par les Services Centraux du MINCOMMERCE.

Action 3 : Gestion financière et budgétaire

Parmi les réalisations de cette action, il peut être relevé :
 le suivi des procédures de passation des marchés ;
 le suivi de l'exécution du budget ;
 la production des rapports trimestriels, semestriels et annuel d'exécution physico-financière des projets de l'exercice 2021 ;
 l'élaboration et l'examen de 14 DAO dans les Services Centraux du MINCOMMERCE par la CIPM.

Action 4 : Développement du système d'information statistique

Il a été procédé à :
 l'actualisation régulière des informations sur la plateforme d'informations sur le commerce extérieur « Cameroon Trade Portal » ;
 la poursuite du déploiement du Cameroon Market Information System (1 kit d'équipements informatiques ou NTIC acquis dans le cadre de l'extension du Système d'information sur les marchés).

Action 5 : Amélioration du cadre de travail

L'implémentation de cette action a permis :
 de finaliser la construction d'un édifice devant héberger les services déconcentrés du MINCOMMERCE (DRC Adamaoua);
 de réfectionner 02 édifices hébergeant les services déconcentrés du MINCOMMERCE (DDC Boumba et Ngoko, DDC Mfoundi) ;
 réhabiliter 01 édifice hébergeant les services déconcentrés du MINCOMMERCE a été réhabilité (DDC Mvila) ;
 réfectionner les bureaux et des toilettes des Services Centraux ;
 d'acquérir 01 kit de matériels informatiques pour les services centraux (constitué chacun de 02 ordinateurs complets et de 02 antivirus) ;
 d'acquérir le mobilier de bureau (16 fauteuils, 30 chaises-visiteurs et 30 tables-bureaux) pour les Services Déconcentrés du MINCOMMERCE (DDC Vina, DDC Haute Sanaga, DDC Mbam et Kim, DDC Mfoundi, DRC Nord-Ouest) ;
 d'acquérir 30 fauteuils directeurs et 23 chaises de réception au bénéfice des Services Centraux
 d'acquérir 06 matériels roulants (4 berlines et 2 pick-up) ;
 d'assainir le fichier solde.

Action 6 : Développement des ressources humaines

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il a été :
 organisé les séminaires de renforcement des capacités des personnels dans les Services Centraux ;
 tenu des séminaires de formation à la préparation des CDMT ;
 effectué des ateliers de renforcement des capacités dans les Services Déconcentrés du MINCOMMERCE ;
 mis à jour le Plan de formation ;

organisé un programme de renforcement des capacités des membres de la Cellule de lutte contre la corruption organisée ;
procédé à la sensibilisation de 150 personnels du MINCOMMERCE dans le cadre de la lutte contre le SIDA et ses effets.

Action 7 : Développement des TIC

Cette action a été mise en œuvre via :

- la maintenance informatique et les interventions sur le réseau ;
- la mise à jour du site web pour le MINCOMMERCE ;
- l'acquisition d'un kit d'équipements spécifiques acquis pour le dépannage physique et l'entretien du réseau informatique.

Action 8 : Contrôle et audit interne

D'une manière générale, l'implémentation de cette action s'est traduite par :

l'inspection de :

- 12 structures du MINCOMMERCE concernant le plan d'actions (tous les Services Déconcentrés du Commerce des Régions de l'Extrême-Nord et du Sud) ;
- 68 structures inspectées relativement aux régies de recettes (les 10 délégations régionales et les 58 délégations départementales) ;
- la réalisation d'un inventaire des mauvaises pratiques et comportements de corruption ;
- la tenue dans le cadre de la lutte contre la corruption, des réunions de sensibilisation sur divers thèmes.

Action 9 : Conseil juridique

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il peut être noté :

- l'émission de 443 avis juridiques ;
- la mise en forme de 242 projets de textes ;
- le suivi de 17 mémoires en justice (ampliatifs en défense, répliques etc.) ;
- la participation aux travaux d'élaboration et de relecture du Projet d'Arrêté conjoint MINADER-MINCOMMERCE pour la mise en œuvre du programme IDH Sustainable Trade Initiative.

Action 10 : Communication et relation publique

Toutes les activités majeures du Ministère ont fait l'objet d'une communication à travers les 04 canaux de diffusion que sont la radiodiffusion, la télévision, la presse écrite et Internet (couvertures des foires, réunions de concertations avec les opérateurs économiques, ateliers et séminaires, etc.)

Action 11 : Gestion des ressources documentaires

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de cette action :

- l'appropriation par les responsables des services centraux, des textes encadrant la procédure d'élimination des documents ;
- la collecte et le traitement des archives et de la documentation dans les Services Centraux et les structures déconcentrées ;
- l'organisation des réunions relatives à la validation de la procédure d'élimination des documents, à l'examen de ceux-ci, et à leur suppression effective ;
- la mise à jour du répertoire bibliographique du MINCOMMERCE ;
- la mise à jour du fonds des informations archivées du Ministère ;
- l'acquisition de 12 armoires en vue de l'arrimage de la Bibliothèque du MINCOMMERCE aux normes de conservation et de classement en vigueur.

B - Réalisations au cours du premier semestre 2022

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2022, plusieurs activités ont été menées en vue de la

réalisation des actions relevant du Programme « Gouvernance et Appui Institutionnel » tel qu'indiqué ci-après :

Action 1 : Coordination et suivi des activités des services du Ministère du Commerce

A date, 75 % des outils de performances prévus ont été utilisés (feuille de route, fiches de performance des services déconcentrés, rapports des services centraux, rapport annuel de performance).

Action 2 : Etudes stratégiques et planification au Ministère du commerce

Dans le cadre de son activité programmatique, la structure compétente en la matière a d'une part, produit le Rapport de Revue des activités et le Rapport CDMT 2023-2025, puis, d'autre part, piloté les travaux de maturation des projets et de mise à jour de la banque des projets.

Action 3 : Gestion financière et budgétaire

Tous les DAO ont été élaborés, et les marchés programmés ont fait l'objet d'une passation dans les formes et délais requis. Entre autres, les activités ci-après résument la mise en œuvre de cette action :

- le suivi des procédures de passation de marché ;
- le suivi de l'exécution du budget de fonctionnement ;
- la production des rapports semestriel et trimestriel d'exécution physico-financière des projets.

Action 4 : Développement du système d'information statistique

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il peut être relevé que :

- les données sur le commerce sont régulièrement actualisées dans la plateforme « Cameroon Trade Information Portal » ;
- le processus de production de l'Annuaire statistique sur le commerce est enclenché.

Action 5 : Amélioration du cadre de travail

L'amélioration du cadre de travail a été ponctuée par :

- l'acquisition du matériel informatique pour les Services Centraux et Déconcentrés ;
- l'acquisition du mobilier pour les Services Centraux et Déconcentrés ;
- la réalisation des travaux de réfection dans services déconcentrés ;
- la réhabilitation des bureaux dans les Services Centraux.

Action 6 : Développement des ressources humaines

Le développement des ressources humaines a été envisagé à travers l'organisation des :
séminaires de renforcement des capacités des personnels des services centraux ;
séminaires de formation à la préparation des CDMT ;
ateliers de renforcement des capacités dans les services déconcentrés.

Action 7 : Développement des TIC

Cette action est déployée à travers :

- la maintenance informatique et les interventions sur le réseau ;
- la mise à jour du site web pour le MINCOMMERCE ;
- l'acquisition d'un kit d'équipements spécifiques acquis pour le dépannage physique et l'entretien du réseau informatique.

Action 8 : Contrôle et audit interne

D'une manière générale, l'implémentation de cette action s'est traduite par la réalisation d'une part, des missions d'inspection, de contrôle et d'évaluation des services des Délégations Régionales et Départementales du Commerce et, d'autre part, des missions à la suite de dénonciations dans certains services déconcentrés.

En outre, dans le cadre de la lutte contre la corruption, plusieurs réunions ont été tenues sur des thèmes divers.

Action 9 : Conseil juridique

Dans le cadre de l'implémentation de cette action, il peut être noté :

- l'émission des avis juridiques ;
- le suivi des cas de contentieux ;
- la mise en forme des projets de textes.

Action 10 : Communication et relation publique

Toutes les activités majeures du Ministère ont fait l'objet d'une communication à travers les 04 canaux de diffusion que sont la radiodiffusion, la télévision, la presse écrite et Internet (couvertures des foires, réunions de concertations avec les opérateurs économiques, ateliers et séminaires, etc.).

Action 11 : Gestion des ressources documentaires

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de cette action :

- l'appropriation par les responsables des services centraux, des textes encadrant la procédure d'élimination des documents ;
- la collecte et le traitement des archives et de la documentation dans les Services Centraux et les structures déconcentrées ;
- l'organisation des réunions relatives à la validation de la procédure d'élimination des documents, à l'examen de ceux-ci, et à leur suppression effective.

3.1.4 Programme « Promotion de la Métrologie, de la Veille Normative et Encadrement du Juste Prix »

A- Réalisations au titre de l'exercice 2021

Ce programme est nouveau et à sa première année d'implémentation.

B - Réalisations au cours du premier semestre 2022

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2022, plusieurs activités ont été menées en vue de l'implémentation des actions relevant du Programme « Promotion de la Métrologie, de la Veille Normative et Encadrement du Juste Prix » tel qu'indiqué ci-après :

Action 1 : Développement de la métrologie

Les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre du déploiement de cette action :

- l'approbation de 33 modèles d'instruments de mesure ;
- le jaugeage de 344 récipients mesures et la vérification de 70 ensembles de mesurage de volume des liquides autres que l'eau ;
- la vérification de 269 instruments de pesage ;
- l'étalonnage de 176 masses, 02 densimètres 01 colorimètre, 01 PH-mètre et 13 jauges étalons.

Action 2 : Développement de la veille normative

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il a été procédé :

- s'agissant des activités du Comité GPL :
- au suivi hebdomadaire des approvisionnements des produits concernés ;
- à l'anticipation des pénuries desdits produits ;
- en ce qui concerne l'enquête GPL du mois d'octobre 2022 : à l'évaluation des recommandations diverses à savoir :
- le suivi du respect des prix homologués ;
- la pesée systématique des bouteilles de gaz ;
- la sécurisation des alentours des centres enfuteurs ;

la multiplication des contrôles auprès des revendeurs ;
la multiplication des enquêtes de même nature pour une meilleure appropriation des difficultés rencontrées dans l'assainissement du secteur du GPL ;
pour ce qui est de la sécurité sanitaire des aliments (SSA) : à la validation des avant-projets de textes d'application de la loi cadre de 2018 sur la SSA.

Action 3 : Encadrement du juste prix

Les activités suivantes ont été réalisées dans l'optique de la mise en œuvre de cette action :

s'agissant de la maîtrise de la dépense publique :

l'élaboration de la Mercuriale des prix pour l'exercice budgétaire 2022 (production de 300 jeux de 03 tomes dont 100 mis à la disposition des Administrations et le reste mis en vente) ;

la validation des prix des biens et services non référencés dans la Mercuriale (2 286 références créées au 20 septembre 2022) ;

la préparation de la mercuriale au titre de l'exercice budgétaire 2023 ;

la préparation de la 286^{ème} session de la Commission de Constatation des Prix (CCOP).

en ce qui concerne l'homologation des prix et tarifs des produits et service soumis à ce régime et adoption des prix concertés sur les produits de grande consommation :

l'approbation de cinq (05) dépôts de barèmes des prix des entreprises brassicoles dont trois (03) nouveaux barèmes de prix de la SABCA, un (01) pour BRASAF, et un (01) pour la société Guinness Cameroun S.A ;

la tenue des assises de la Commission Centrale des Prix ;

la fixation par un (01) Arrêté, des prix officiels des pétroles bruts KOLE et LOKELE au titre du premier trimestre 2022.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Pour le compte de l'exercice 2022, le budget s'élève à **sept milliards cinq cent quatre-vingt-quinze millions sept cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante (7 595 774 750) FCFA** dont **six milliards sept cent vingt-cinq millions sept cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante (6 725 774 750) FCFA** destinés aux dépenses courantes et **une enveloppe de huit cent soixante-dix millions (870 000 000) de FCFA** affectée aux dépenses en capital. **Le taux d'exécution dudit budget à date est de 33,41.1.** Exécution financière du Programme d'Appui au Développement des Exportations

Le Programme d'Appui au Développement des Exportations, doté d'une enveloppe globale constituée exclusivement des dépenses courantes d'un montant de **trois cent quarante-deux millions trente-quatre mille cinq cent cinquante (342 034 550) FCFA**, a, pour sa mise en œuvre, nécessité des dépenses de l'ordre de **soixante-douze millions trois cent cinquante-sept mille (72 357 000) FCFA**, soit un **taux de consommation des crédits de 21,15%**.

Action 1 : Encadrement des entreprises à l'exportation

Pour un montant de **onze millions huit cent vingt-un mille (11 821 000) FCFA**, on a un taux de consommation de **93,63%** au titre du 1^{er} semestre, soit **onze millions soixante-huit mille (11 068 000) FCFA** en valeur absolue.

Action 2 : Développement des infrastructures du commerce transfrontalier

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à **huit cent vingt mille (820 000) FCFA**, pour un crédit de paiement fixé à **huit cent cinquante mille (850 000) FCFA**, ce qui représente un **taux de consommation de 96,47%**.

Action 3 : Promotion des produits camerounais à l'étranger

Cette action présente un **taux de consommation des crédits de 48,25%**, soit un montant de **vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-seize mille (23 496 000) FCFA** sur les **quarante-huit millions six cent quatre-vingt-onze mille (48 691 000) FCFA** alloués.

Action 4 : Développement de l'intelligence commerciale

Trente-six millions neuf cent soixante-quinze mille (36 975 000) FCFA ont été consommés sur les **deux cent quatre-vingt millions six cent soixante-douze mille (280 672 000) FCFA** prévus, soit un **taux de consommation des crédits de 13,17%**.

Tableau n°9 : Exécution financière du Programme d'Appui au Développement des Exportations pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2022

Programme 015 : APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS							
Action	Montant AE budgétisé en 2022	Montant CP budgétisé en 2022	Montant CP exécuté en 2022	Taux d'exécution	Ecart	Commentaires	
Encadrement des entreprises à l'exportation	11 821 000	11 821 000	11 068 000	93,63%	6,37%		

Développement des infrastructures du commerce transfrontalier	850 000	850 000	820 000	96,47%	3,53%		
Promotion des produits camerounais à l'étranger	48 691 000	48 691 000	23 496 000	48,25%	51,75%		
Développement de l'intelligence commerciale	280 672 000	280 672 000	36 975 000	13,17%	86,83%		
TOTAL	342 034 550	342 034 550	72 357 000	21,15%	78,85%		

3.2.2. Exécution financière du Programme de Régulation du Marché Intérieur

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2022, les activités du Programme de Régulation du Marché Intérieur ont été réalisées à hauteur d'un milliard douze millions trois cent soixante-quinze mille (1 012 375 000) FCFA, ce qui représente un taux de consommation des crédits de 36,2% sur la dotation de deux milliards huit cents millions cinquante-trois mille (2 800 053 000) FCFA mise à disposition.

Action 1 : Surveillance du marché

Pour un montant de cent quarante-trois millions quatre cent trente-cinq mille (143 435 000) FCFA mis à disposition, on a un taux de consommation des crédits de 85,02% correspondant à la somme de cent treize millions quatre cent trente-cinq mille (113 435 000) FCFA.

Action 2 : Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à sept cent dix-sept millions quatre cent quinze mille cent vingt-cinq (717 415 125) FCFA, pour un crédit de paiement fixé à deux milliards deux cent quarante-trois millions trois cent soixante-dix mille deux cent cinquante (2 243 370 250) FCFA, ce qui représente un taux de consommation des crédits de 31,98%.

Action 3 : Promotion des produits locaux

Cette action présente un taux d'exécution de 42,11%, soit un montant de cent cinquante-six millions vingt-quatre mille (156 024 000) FCFA sur les trois cent soixante-dix millions cinq cent huit mille (370 508 000) de FCFA alloués.

Action 4 : Dynamisation des mécanismes de promotion de la saine concurrence

Vingt-cinq millions cinq cents mille (25 500 000) FCFA ont été consommés sur les quarante-neuf millions sept cent cinquante mille (49 750 000) FCFA prévus, soit un taux d'exécution financière de 50,26%.

Tableau n°10 : Exécution financière du Programme de Régulation du Marché Intérieur pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2022

Programme 021: REGULATION DU MARCHE INTERIEUR						
Action	Montant AE budgétisé en 2022	Montant CP budgétisé en 2022	Montant CP exécuté en 2022	Taux d'exécution	Ecart	Commentaires
Surveillance du marché	143 435 000	143 435 000	113 435 000	85,02%	14,98%	
Amélioration de la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation	2 243 370 250	2 243 370 250	717 415 125	31,98%	68,02%	
Promotion des produits locaux	370 508 000	370 508 000	156 024 000	42,11%	57,89%	
Dynamisation des mécanismes de promotion de la saine concurrence	49 750 000	49 750 000	25 500 000	50,26%	49,74%	
TOTAL	2 800 053 000	2 800 053 000	1 012 375 000	36,2%	63,8%	

3.2.3. Exécution financière du Programme de Gouvernance et Appui Institutionnel

Pour le compte du 1^{er} semestre 2022, le Programme 025 présente un taux d'exécution de 35.34%, avec des crédits consommés à hauteur d'un milliard quatre cent un millions huit cent quatre-vingt-cinq mille deux cent neuf (1 401 885 209) FCFA, pour une dotation en crédit de paiement de l'ordre de trois milliards neuf cent soixante-six millions sept cent vingt-huit mille deux cents (3 966 728 200) FCFA.

Action 1 : Coordination et suivi des activités des services du Ministère du Commerce

Pour un montant de sept cent vingt-sept millions deux cent soixante-seize mille cinq cents (727 276 500) FCFA alloués, on a un taux de consommation des crédits de 68,38%, soit en valeur absolue quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent vingt-neuf mille (497 329 000) FCFA.

Action 2 : Etudes stratégiques et planification

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à soixante-dix-neuf millions (79 609 000) de FCFA sur une dotation de quatre-vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille (82 285 000) FCFA, ce qui représente un taux de consommation des crédits de 96,95%.

Action 3 : Gestion financière et budgétaire

Cette action présente un **taux d'exécution de 75.60%**, soit un montant de **cinquante-deux millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit (52 524 988) FCFA** sur les **soixante-neuf millions quatre cent soixante-quinze mille (69 475 000) FCFA** alloués.

Action 4 : Développement du système d'information statistique

Quarante-cinq millions deux cent soixante-seize mille (45 276 000) FCFA ont été consommés sur les **quarante-cinq millions quatre cent trente-quatre mille deux cents (45 434 200) FCFA** prévus, soit un **taux d'exécution de 99,65%**.

Action 5 : Amélioration du cadre et des conditions de travail

Pour un montant de **deux milliards huit cent soixante-dix-sept millions six cent quarante-sept mille cent cinquante (2 877 647 150) FCFA** mis à disposition, on a un **taux de consommation des crédits de 20,24%**, correspondant en valeur absolue à la somme de **cinq cent quatre-vingt-deux millions cinq cent treize mille deux cent vingt-et-un (582 513 221) FCFA**.

Action 6 : Développement des ressources humaines

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à **soixante-quatre millions deux cent quarante-sept mille (64 247 000) FCFA**, pour un crédit de paiement fixé à **soixante-sept millions neuf cent quinze mille trois cent cinquante (67 915 350) FCFA**, ce qui représente un **taux de consommation des crédits de 94.60%**.

Action 7 : Développement des TIC

Cette action présente un **taux d'exécution de 94.70%**, soit un montant de **cinq millions quatre cent quatre-vingt-douze mille (5 492 000) FCFA** sur les **cinq millions huit cents mille (5 800 000) FCFA** mis à disposition.

Action 8 : Contrôle et audit interne

Trente-six millions neuf cent vingt-neuf mille (36 929 000) FCFA ont été consommés sur les **trente-sept millions sept cent quatre-vingt-quinze mille (37 795 000) FCFA** prévus, soit un **taux d'exécution de 97,71%**.

Action 9 : Conseil juridique

Pour un montant de **dix millions six cent vingt-cinq mille (10 625 000) FCFA** alloué, on a un **taux de consommation des crédits de 88%**, correspondant en valeur absolue à la somme de **neuf millions trois cent cinquante mille (9 350 000) FCFA**.

Action 10 : Communication et relation publique

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à **trois millions quatre cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-six (3 475 000) FCFA**, pour un crédit de paiement fixé à **trois millions huit cent vingt-cinq mille (3 825 000) FCFA**, ce qui représente un **taux de consommation des crédits de 90,85%**.

Action 11 : Gestion des ressources documentaires

Cette action présente un **taux d'exécution de 65.04%**, soit un montant de **vingt-cinq millions cent quarante mille (25 140 000) FCFA** sur les **trente-huit millions six cent cinquante mille (38 650 000) FCFA** mis à disposition.

Tableau n°11 : Exécution financière du Programme de Gouvernance et Appui Institutionnel pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2022

Programme 025 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Action	Montant AE budgétisé en 2022	Montant CP budgétisé en 2022	Montant CP exécuté en 2022	Taux d'exécution	Ecart	Commentaires
Coordination et suivi des activités des services du ministère du commerce.	727 276 500	727 276 500	497 329 000	68,38%	31,62%	
Etude stratégique et planification au Ministère du Commerce	82 285 000	82 285 000	79 609 000	96,95%	3,05%	
Gestion financière et budgétaire	69 475 000	69 475 000	52 524 988	75,60%	24,4%	
Développement du système d'information statistique	45 434 200	45 434 200	45 276 000	99,65%	0,35%	
Amélioration du cadre et des conditions de travail	2 877 647 150	2 877 647 150	582 513 221	20,24%	79,76%	
Développement des ressources humaines	67 915 350	67 915 350	64 247 000	94,60%	5,4%	
Développement des TIC	5 800 000	5 800 000	5 492 000	94,70%	5,3%	
Contrôle et audit interne	37 795 000	37 795 000	36 929 000	97,71%	2,29%	
Conseil juridique	10 625 000	10 625 000	9 350 000	88%	12%	
Communication et relations publiques	3 825 000	3 825 000	3 475 000	90,85%	9,15%	
Gestion des ressources documentaires	38 650 000	38 650 000	25 140 000	65,04%	34,96%	
Total	3 966 728 200	3 966 728 200	1 401 885 209	35,34%	64,66%	

3.2.4. Exécution financière du Programme de Promotion de la Métrologie, de la Veille Normative et Encadrement du Juste Prix

Budgétisées à quatre cent quatre-vingt-six millions neuf cent cinquante-neuf mille **(486 959 000) FCFA** dont **quatre cent soixante-quinze millions deux cent quarante-et-un mille (475 241 000) FCFA** en fonctionnement et **onze millions sept cent dix-huit mille (11 718 000) FCFA** en investissement, les activités du Programme de Promotion de la Métrologie, de la Veille Normative et Encadrement du Juste Prix, ont été réalisées au titre du 1^{er} semestre 2022 à hauteur de **cinquante millions trois cent quinze mille (101 030 000) FCFA**, soit un **taux de consommation des crédits de 20,74%**.

Action 1 : Développement de la métrologie

Pour un montant de **cent trois millions six cent quarante-trois mille (103 643 000) FCFA**, on a un taux de consommation de **45.28%** au titre du 1^{er} semestre, soit **quarante-neuf millions neuf cent vingt-cinq mille (49 925 000) FCFA** en valeur absolue.

Action 2 : Développement de la veille normative

La mise en œuvre de cette action a nécessité l'utilisation des ressources s'élevant à **sept cent quatre-vingt-dix mille (790 000) FCFA**, pour un crédit de paiement fixé à **huit cent cinquante mille (850 000) FCFA**, ce qui représente un **taux de consommation de 92.94%**.

Action 3 : Encadrement du juste prix

Cette action présente un **taux de consommation des crédits de 13,15%**, soit un montant de **cinquante millions trois cent quinze mille (50 315 000) FCFA** sur **trois cent quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante-six mille (382 466 000) FCFA** alloués.

Tableau n°12 : Exécution financière du Programme de Promotion de la Métrologie, de la Veille Normative et Encadrement du Juste Prix pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2022

Programme 152 : PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX							
Action	Montant AE budgétisé en 2022	Montant CP budgétisé en 2022	Montant CP exécuté en 2022	Taux d'exécution	Ecart	Commentaires	
Développement de la métrologie	103 643 000	103 643 000	49 925 000	45,28%	54,72%		
Développement de la veille normative	850 000	850 000	790 000	92,94%	7,06%		
Encadrement du juste prix	382 466 000	382 466 000	50 315 000	13,15%	86,85%		
TOTAL	486 959 000	486 959 000	101 030 000	20,74%	79,26%		

■ 3.3. PERSPECTIVES

La réalisation des objectifs assignés au MINCOMMERCE est tributaire non seulement du niveau de mobilisation de ses ressources humaines, matérielles et financières, mais aussi de la qualité de l'environnement politico-économique international ainsi que de la performance de chacune des administrations impliquées dans le développement de la production des biens et des services.

Dans l'optique d'améliorer le rendement actuel du sous-secteur commerce, il pourrait être envisagé, entre autres, mesures :

- la création de l'Agence de Promotion des Exportations, instituée par la Loi N° 2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements en République du Cameroun ;
- le développement des mécanismes appropriés pour l'accompagnement des exportateurs ;
- la mise en place des ressources budgétaires pour couvrir les frais de maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne spécifiquement l'amélioration du cadre et des conditions de travail, dont l'impact est déterminant pour la qualité du rendement des services, il semble de plus en plus nécessaire de :

- construire ou réhabiliter et sécuriser les immeubles abritant les services déconcentrés ;
- doter les Délégations Départementales du Commerce de moyens de locomotion (pick-up) ;
- renforcer le parc informatique du Ministère.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Les objectifs du Gouvernement en matière de développement du commerce consistent, au plan du commerce interne, à assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur, dans des conditions de concurrence saine et, au plan du commerce international, à développer, promouvoir et contribuer à diversifier avec l'extérieur, les échanges de biens et services à forte valeur ajoutée.

De manière plus explicite, il s'agira pour le Ministère du Commerce :

- d'améliorer la performance des entreprises à l'exportation ;
- de densifier l'offre infrastructurelle du commerce transfrontalier ;
- d'accroître la visibilité et la présence des produits camerounais sur les marchés étrangers ;
- de dynamiser davantage la coopération commerciale bilatérale et multilatérale ;
- de développer l'intelligence commerciale.
- d'intensifier l'assainissement du marché ;
- d'améliorer le dispositif de prévention et de gestion des pénuries des produits de grande consommation ;
- de multiplier et diversifier les initiatives de promotion de la consommation des produits locaux ;
- de garantir l'exactitude et la fiabilité de la mesure dans les transactions commerciales ;
- de capaciter les acteurs dans le domaine de la métrologie et des normes :

- d'encadrer le juste prix.

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Tableau 13 : cadres logiques des programmes

Programmes	Objectif	Indicateur	Valeur de référence		Valeur en cours	Cible				
			Année	Valeur		2022	2023	2024	2025	2030
Appui au Développement des Exportations	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits « made in Cameroon » dans les marchés d'exportation	Part des produits mis en marché à l'étranger dans l'ensemble des produits devant faire l'objet d'un encadrement du MINCOMMERCE	2021	25%	27,5%	30,25%	33,5%	35,75%	47,5%	
Régulation du Marché Intérieur	Veiller à l'approvisionnement régulier du marché intérieur dans les conditions de saine concurrence	Indice des prix des produits de grande consommation	2021							
Gouvernance et Appui Institutionnel	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du Ministère	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du ministère	2021	89%	92%	93%	94%	95%	98%	

Promotion de la Métrologie, de la Veille normative et Encadrement du juste prix	Garantir l'équité dans les activités commerciales	Taux d'équité dans les transactions commerciales	2021	92%	96%	94%	96%	96%	98%
---	---	--	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 015

APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01 ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION	Améliorer la performance des entreprises à l'exportation	Proportion des entreprises ayant exporté après avoir bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE	16	24,2	Rapport d'activité de la DCE	
		Proportion des entreprises locales ayant exporté après avoir bénéficié de l'encadrement à l'exportation du MINCOMMERCE	27,5	30,25		
02 Action 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER	Densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier	Taux de mise en oeuvre de la cartographie des infrastructures marchandes transfrontalières	65	8	Direction du Commerce Extérieur du MINCOMMERCE	
03 Action 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER	Renforcer la visibilité des produits Camerounais sur les marchés étrangers	Taux de pénétration initiale des produits made in Cameroun dans les marchés cibles	30	33	Rapports annuels d'activité (DCE et ONCC) et tradestat	
04 Action 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE	Surveiller l'évolution des marchés étrangers	Proportion des marchés extérieurs surveillés	62	70	Rapport d'activités annuel de la DCE	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 021

REGULATION DU MARCHE INTERIEUR						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01 SURVEILLANCE DU MARCHE	Assainir le marché	Taux d'assainissement du marché intérieur	85	86	Rapports d'activités de la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes (BNCRF), Délégations Régionales du Commerce (DRC) et Délégations Départementales du Commerce (DDC)	
02 AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE ET DE L'ACCESSIBILITE DES PRODUITS	Renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché intérieur	Taux de stabilité des prix des produits issus des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques	65	70	Rapports annuels (DCI et MIRAP) et tradestat	

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

			Taux de stabilité des prix des produits sur le marché intérieur issus des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques	70	74	Exploitation des rapports de la Direction du Commerce Intérieur
03	PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX	Améliorer la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur	Taux de représentativité de références des produits made in Cameroon dans les surfaces commerciales modernes	24,5	27	Rapports annuels (DCI ONCC et CELSTAT)
04	DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE	Contribuer à la protection de l'espace commercial national	Proportion des décisions rendues sur les pratiques anti-concurrentielles et déloyales (cartels, abus de position dominante, fusion-acquisition, mesures anti-dumping, mesures compensatoire, mesures de sauvegarde)	95	95	Rapports d'activité CNAC, CONACO, DCI et tradestat

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 025

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	assurer la coordination et le suivi des activités de tous les services	taux de production des rapports de suivi des activités	100	100	Rapport annuel d'activité de la CELSUI
02 RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION AU MINISTERE DU COMMERCE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère du Commerce.	Taux de production de qualité des principaux documents de la chaîne PPBS	95	98	Rapport annuel d'activité de la DEPS
04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	Produire des données statistiques de qualité pour le pilotage stratégique et opérationnel par la performance au sein du ministère	Taux de production des données statistiques clés du pilotage des programmes	83	85	Rapport annuel d'activités de la DEPS
05 AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail adéquat	42	47	Service de la Maintenance et du Matériel
06 DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Accroître qualitativement et quantitativement les ressources humaines au sein du ministère	Proportion des personnels formés par an		65	
07 DEVELOPPEMENT DES TIC AU SEIN DU MINISTERE	Optimiser les échanges administratifs et d'informations entre les services du Ministère	Taux d'accès des personnels à une information de qualité	40	60	Rapport annuel d'activités de la CELINFO
08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE	Assurer le fonctionnement et rendement des services et le respect de l'éthique professionnelle	Taux de réalisation des missions de contrôle et d'audit des services programmés	60	70	Rapport annuel d'activités de l'IG
09 RENFORCEMENT DU CONSEIL JURIDIQUE	Veiller au respect des droits et règlements, au sein du Ministère	Taux de diminution du contentieux		2 023	
10 RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION	Améliorer la communication institutionnelle autour des actions et réalisations du ministère	Taux de couverture médiatique des activités prioritaires de la feuille de route ministérielle	100	100	Rapport annuel d'activités de la CELCOM

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 152

PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE	Garantir l'exacte mesure dans la production et la commercialisation des biens et services	Taux d'équité dans les transactions commerciales	96	94	Rapport annuel d'activités de la DMQP et TRADESTAT
02 DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE	outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives	Taux d'acteurs, sensibilisés, formés et informés	67	69	Rapports d'activités de la Cellule de la Norme et de la Qualité (CNQ) et de la Sous-Direction des Laboratoires et des Equipements Spécifiques (SDLES)

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

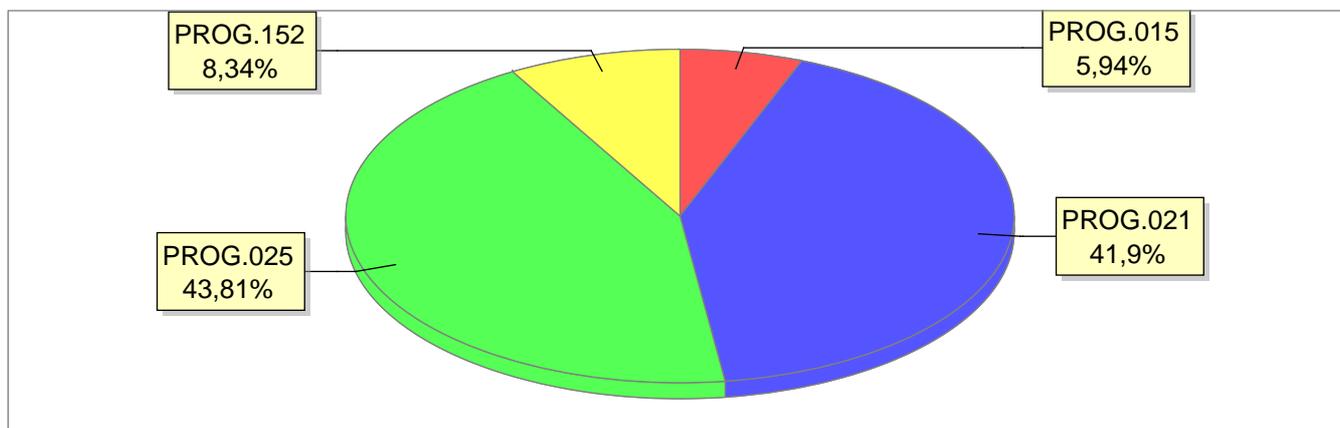
03	ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	Promouvoir le juste prix	Taux d'accroissement en glissement annuel du nombre de téléchargement en ligne de la mercuriale	20	21	Rapports d'activités de la Sous-Direction des Prix
----	---------------------------	--------------------------	---	----	----	--

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

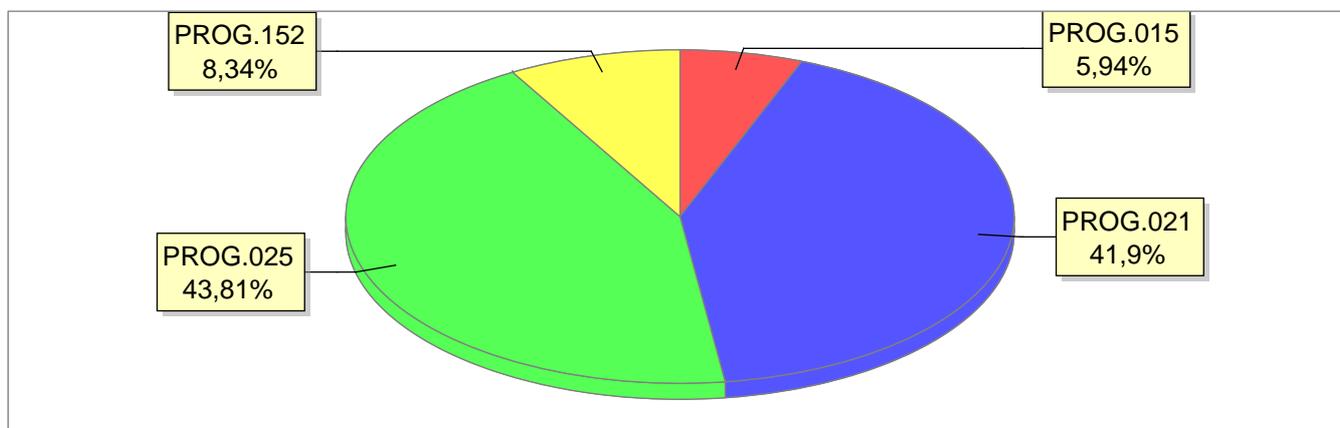
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
015	APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	464 017 000	464 017 000	25 722 000	25 722 000	489 739 000	489 739 000
021	REGULATION DU MARCHÉ INTERIEUR	2 673 031 000	2 673 031 000	779 278 000	779 278 000	3 452 309 000	3 452 309 000
025	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	3 465 344 000	3 465 344 000	145 000 000	145 000 000	3 610 344 000	3 610 344 000
152	PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	607 608 000	607 608 000	80 000 000	80 000 000	687 608 000	687 608 000
TOTAL		7 210 000 000	7 210 000 000	1 030 000 000	1 030 000 000	8 240 000 000	8 240 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 015

APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

JOSEPH NDUMBE MOTOMBY

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

- Le Programme 015, intitulé « Appui au Développement des Exportations » est placé sous la responsabilité de **Monsieur MOTOMBY Joseph NDUMBE**, Directeur du Commerce Extérieur.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits « made in Cameroon » dans les marchés d'exportation

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Part des produits mis en marché à l'étranger dans l'ensemble des produits devant faire l'objet d'un encadrement du MINCOMMERCE	%	2020		2023	3 025

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Part des produits mis en marché à l'étranger dans l'ensemble des produits devant faire l'objet d'un encadrement du MINCOMMERCE
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits « made in Cameroon » dans les marchés d'exportation
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Extérieur
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données à collecter sont essentiellement quantitatives Le numérateur est le nombre de références des produits « made in Cameroon » mis en marché sur le marché international après l'encadrement du MINCOMMERCE à l'exportation Le dénominateur est le nombre de références des produits « made in Cameroon » appartenant aux entreprises locales bénéficiaires de l'encadrement du MINCOMMERCE à l'exportation
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	(Numérateur x 100)/dénominateur
Périodicité de la mesure	Trimestrielle
Dernier résultat connu	Année: 2020 Valeur: 25%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023 Valeur: 3025.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 30,25%
	Année: 2024 Valeur: 33,50%
	Année: 2025 Valeur: 35,75%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Direction du Commerce Extérieur du MINCOMMERCE
Mode de collecte des données	Enquêtes auprès des opérateurs économiques
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	Direction du Commerce Extérieur du MINCOMMERCE
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme / Cellule des Statistiques
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	//
Modalités d'interprétation	L'indicateur qui mesure sur une base préalablement évaluée, la progression vers la cible, est un cumul des valeurs atteintes.
5) Commentaires	
//	

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION
- ACTION 02:** ACTION 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER
- ACTION 03:** ACTION 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER
- ACTION 04:** ACTION 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION

Cette action dont l'objectif est d'améliorer la performance des entreprises à l'exportation, est composé de deux activités:

- accompagnement des entreprises à l'arrimage aux exigences des marchés d'exportation;
- développement du mentorat et du réseautage à l'export.

Elle a pour indicateur la proportion d'entreprises ayant bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE en vue de l'exportation de leurs produits.

OBJECTIF 1. Améliorer la performance des entreprises à l'exportation

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des entreprises ayant exporté après avoir bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE	%	2020	16	2023	24,2
2	Proportion des entreprises locales ayant exporté après avoir bénéficié de l'encadrement à l'exportation du MINCOMMERCE	%	2020	27,5	2023	30,25

ACTION 02

Action 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER

L'objectif de cette action est de densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier. Pour ce faire, les principales activités à mener porteront sur (i) la gestion de la dématérialisation des procédures du commerce extérieur (et) la construction et entretien des infrastructures marchandes transfrontalières d'écoulement des produits.

OBJECTIF 1. Densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de mise en oeuvre de la cartographie des infrastructures marchandes transfrontalières	%	2020	65	2023	8

ACTION 03**Action 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER**

Cette action dont l'objectif est de renforcer la visibilité des produits camerounais sur les marchés étrangers, est composée de trois activités:

- l'accompagnement des entreprises locales participant aux manifestations foraines à l'étranger;
- la mise en consommation des produits camerounais à l'étranger;
- la facilitation de l'intégration des biens et services camerounais dans les chaînes de distribution et les chaînes de valeur étrangères.

Son indicateur est la proportion des produits camerounais mis en marché à l'étranger.

OBJECTIF 1. Renforcer la visibilité des produits Camerounais sur les marchés étrangers

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de pénétration initiale des produits made in Cameroun dans les marchés cibles	%	2022	30	2023	33

ACTION 04**Action 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE**

Cette action dont l'objectif est de surveiller l'évolution des marchés étrangers est composée de deux activités:

- la veille commerciale;
- le développement de la coopération commerciale.

Elle a pour indicateur la proportion des marchés extérieurs surveillés.

OBJECTIF 1. Surveiller l'évolution des marchés étrangers

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des marchés extérieurs surveillés	%	2020	62	2023	70

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des entreprises ayant exporté après avoir bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE	
Objectif	Améliorer la performance des entreprises à l'exportation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	
Action concernée par l'objectif	01 - ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Extérieur (DCE)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	numérateur: nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'encadrement et ayant exporté au moins un produit camerounais dénominateur: nombre d'entreprises ayant été encadrées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	rapport (nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'encadrement et ayant exporté au moins un produit camerounais/nombre d'entreprises ayant été encadrées)*100	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 10
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 24.2
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 12
	Année: 2024	Valeur: 16
	Année: 2025	Valeur: 24
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité de la DCE	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DCE	
Vérification/ Validation des données	DCE	
Service responsable de la synthèse des données	DCE	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DCE	
Coût de collecte et d'analyse	1 500 000 F	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	mauvais denombrement des entreprises	
Modalités d'interprétation	si cette proportion est élevée, cela signifie que les entreprises sont de mieux en mieux encadrées pour l'exportation	
5) Commentaires		

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des entreprises locales ayant exporté après avoir bénéficié de l'encadrement à l'exportation du MINCOMMERCE	
Objectif	Améliorer la performance des entreprises à l'exportation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	
Action concernée par l'objectif	01 - ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 30.25
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de mise en oeuvre de la cartographie des infrastructures marchandes transfrontalières
Objectif	Densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS
Action concernée par l'objectif	02 - Action 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données à collecter sont essentiellement quantitatives Le numérateur est le nombre d'infrastructures marchandes transfrontalières construites (halles de marché, magasins de stockage, chambres froides, stations-services, laboratoires, centres d'excellence de traitement post récolte) Le dénominateur est le nombre d'infrastructures marchandes transfrontalières prévues par la cartographie des infrastructures du commerce transfrontalier
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	(Numérateur x 100)/dénominateur
Périodicité de la mesure	Trimestrielle
Dernier résultat connu	Année: 2022 Valeur: 8%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 8.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur:
	Année: 2024 Valeur: 10%
	Année: 2025 Valeur: 12%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Direction du Commerce Extérieur du MINCOMMERCE
Mode de collecte des données	Enquêtes auprès des opérateurs économiques
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	Direction du Commerce Extérieur du MINCOMMERCE
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques
Coût de collecte et d'analyse	31 000 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	L'indicateur qui mesure sur une base préalablement évaluée, la progression vers l'atteinte de la cible, est un cumul des valeurs atteintes.
5) Commentaires	
RAS	

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de pénétration initiale des produits made in Cameroun dans les marchés cibles	
Objectif	Renforcer la visibilité des produits Camerounais sur les marchés étrangers	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	
Action concernée par l'objectif	03 - Action 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 33.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Proportion des marchés extérieurs surveillés
Objectif	Surveiller l'évolution des marchés étrangers
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	015 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS
Action concernée par l'objectif	04 - Action 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Extérieur du MINCOMMERCE
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Cellule de Suivi ; Cellule des Statistiques
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données à collecter sont essentiellement quantitatives Le numérateur est le nombre de pays membres de l'OMC couverts hebdomadairement par le dispositif national de veille commerciale le dénominateur est le nombre de pays membres de l'OMC multiplié par 52 semaines
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	(Numérateur x 100)/dénominateur
Périodicité de la mesure	Trimestrielle
Dernier résultat connu	Année: 2020 Valeur: 60%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 70.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 70%
	Année: 2024 Valeur: 71%
	Année: 2025 Valeur: 73%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Direction du Commerce Extérieur du MINCOMMERCE
Mode de collecte des données	Enquêtes auprès des opérateurs économiques
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	Direction du Commerce Extérieur du MINCOMMERCE
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordinateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques
Coût de collecte et d'analyse	31 000 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	//
Modalités d'interprétation	//
5) Commentaires	
RAS	

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION	10 700 000	10 700 000	0	0	10 700 000	10 700 000
02	Action 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER	6 000 000	6 000 000	25 722 000	25 722 000	31 722 000	31 722 000
03	Action 3 : PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER	45 488 000	45 488 000	0	0	45 488 000	45 488 000
04	Action 4 : DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE	401 829 000	401 829 000	0	0	401 829 000	401 829 000
TOTAL		464 017 000	464 017 000	25 722 000	25 722 000	489 739 000	489 739 000

7. PROGRAMME 021

REGULATION DU MARCHE INTERIEUR

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MIRABEL NDAH Née NJI NKEMBOH

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans la cadre de ce programme, le Ministère du Commerce entend améliorer l'approvisionnement régulier du marché intérieur dans les conditions de saine concurrence. De manière spécifique, il envisage (i) assainir le marché, (ii) renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché intérieur, (iii) améliorer la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur et (iv) contribuer à la protection de l'espace commercial national. A cet effet, le programme « Régulation du marché intérieur » s'articule autour des quatre (04) actions ci-après:

- Surveillance du marché ;
- Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des produits ;
- Promotion des produits locaux ;
- Dynamisation des mécanismes de promotion de la saine concurrence.

La mise en œuvre de ce Programme s'appuie sur les acteurs institutionnels ci-après :

- **la Direction du Commerce Intérieur**, chargée notamment (i) du suivi de la constitution des stocks de sécurité de produits de grande consommation, (ii) de l'élaboration de la législation et de la réglementation sur la distribution des biens, la prestation de services et le statut des commerçants, en liaison avec les structures et administrations techniques concernées, (iii) du suivi de la commercialisation des produits industriels, agricoles et de la pêche, (iv) de l'organisation et de la supervision des foires commerciales, (v) du suivi de la demande nationale en biens et services ainsi que leur approvisionnement régulier sur le marché intérieur, (vi) de la régulation des approvisionnements des produits de grande consommation, en liaison avec les Administrations concernées et (vii) de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de promotion des produits camerounais;
- **la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes**, chargée entre autres : (i) du suivi de l'application de la législation et de la réglementation sur le commerce, la concurrence, les prix, la métrologie, les produits subventionnés, les normes, la qualité et le service après – vente, (ii) de la centralisation de tous les procès-verbaux d'infractions établis par les unités de contrôle et de la répression des fraudes des services déconcentrés, (iii) du contrôle des stocks spéculatifs des produits, (iv) du contrôle des produits préemballés et assimilés, ainsi que (v) de la prévention et de l'élimination des pratiques anticoncurrentielles ;
- **la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP)** qui est chargée, notamment de constituer les stocks régulateurs des produits de grande consommation et d'animer les marchés forains et les magasins témoins de vente desdits produits ;
- **l'Office National du Cacao et du Café (ONCC)**, dont les missions sont les suivantes : (i) le suivi statistique des campagnes de commercialisation du cacao et du café, (ii) le suivi des activités de contrôle des produits à l'exportation, (iii) la visite technique des installations des organismes chargés du contrôle de qualité, des usines et des magasins de stockage en vue de leur agrément, (iv) la défense et la promotion de l'image de marque de l'origine Cameroun, (v) le suivi des accords internationaux de cacao et de café ainsi que de la représentation du

Cameroun auprès des organismes internationales du cacao et du café en liaison avec l'interprofession et (vi) l'élaboration des Etudes à lui confiées par le Gouvernement dans le domaine des filières cacao et café ;

- **la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH)** qui, grâce à ses mécanismes de péréquation, contribue à rendre les produits pétroliers accessibles aux consommateurs, sur l'ensemble du territoire national ;

- **la Commission Nationale de la Concurrence (CNAC)** dont les missions consistent à : (i) examiner et émettre un avis sur toutes les questions relatives à la politique de la concurrence au Cameroun notamment, sur les projets de textes législatifs et réglementaires susceptibles d'influencer l'exercice de la concurrence sur le marché intérieur, (ii) de rechercher , contrôler et , le cas échéant poursuivre et sanctionner les opérations anticoncurrentielles définies dans la Loi N°98/013 DU 14 juillet 1998 relative à la concurrence, (iii) apporter l'expertise et l'assistance nécessaire à la prise des décisions de justice en matière de concurrence.

— OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Veiller à l'approvisionnement régulier du marché intérieur dans les conditions de saine concurrence

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Indice des prix des produits de grande consommation	%	2020		2023	

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Indice des prix des produits de grande consommation
Objectif	Veiller à l'approvisionnement régulier du marché intérieur dans les conditions de saine concurrence
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Intérieur
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Brigade Nationale des Contrôles et des Répressions des Fraudes (BNCRF), Délégations Régionales du Commerce (DRC), Délégations Départementales du Commerce (DDC), CNAC, CSPH, ONCC
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	En attente des orientations de l'INS en la matière
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 61,70%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023 Valeur: null
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur:
	Année: 2024 Valeur:
	Année: 2025 Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	les points de vente
Mode de collecte des données	Enquête auprès des points de ventes
Services ou organismes responsables de la collecte des données	INS (agences régionales)
Vérification/ Validation des données	INS
Service responsable de la synthèse des données	INS
Service interne ou structure externe responsable des analyses	INS
Coût de collecte et d'analyse	PM
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	RAS
Modalités d'interprétation	Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.
5) Commentaires	
RAS	

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** SURVEILLANCE DU MARCHE
- ACTION 02:** AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE ET DE L'ACCESSIBILITE DES PRODUITS
- ACTION 03:** PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX
- ACTION 04:** DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

SURVEILLANCE DU MARCHE

Cette action dont l'objectif est d'assainir le marché est composée de trois activités:

- la surveillance métrologique;
- la lutte contre les pratiques commerciales illicites en matières de commerce et de concurrence;
- le contrôle des normes et qualité des produits mis en marché.

Son indicateur est le taux d'assainissement du marché intérieur.

OBJECTIF 1. Assainir le marché

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'assainissement du marché intérieur	%	2020	85	2023	86

ACTION 02

AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE ET DE L'ACCESSIBILITE DES PRODUITS

Cette action dont l'objectif est de renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché, contient quatre activités:

- Appui aux CTD pour la mise en place des infrastructures marchandes;
- la contribution à la gestion des crises alimentaires;
- l'encadrement et la maîtrise de la distribution des produits de consommation de masse;
- la développement du commerce électronique.

Elle a pour indicateur

OBJECTIF 1. Renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché intérieur

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de stabilité des prix des produits issus des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques	%	2022	65	2023	70
2	Taux de stabilité des prix des produits sur le marché intérieur issus des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques	%	2020	70	2023	74

ACTION 03**PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX**

Il s'agit d'améliorer la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur. Aussi, importerait-il, dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, de réaliser comme activité, l'amélioration de la visibilité des produits du terroir à travers, entre autres, l'appui aux foires locales (FIAC-PMEXCHANGE, PROMOTE) et la construction et l'aménagement de la vitrine « made in Cameroon » de Maroua.

OBJECTIF 1. Améliorer la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de représentativité de références des produits made in Cameroon dans les surfaces commerciales modernes	%	2020	24,5	2023	27

ACTION 04**DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE**

Cette action vise à contribuer à la protection de l'espace commercial national. Il s'agira pour ce faire, de mener les activités suivantes :

- le renforcement de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ;
- le renforcement de la défense commerciale ;
- l'encadrement du consumérisme.

OBJECTIF 1. Contribuer à la protection de l'espace commercial national

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des décisions rendues sur les pratiques anti-concurrentielles et déloyales (cartels, abus de position dominante, fusion-acquisition, mesures anti-dumping, mesures compensatoire, mesures de sauvegarde)	%	2020	95	2023	95

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'assainissement du marché intérieur	
Objectif	Assainir le marché	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR	
Action concernée par l'objectif	01 - SURVEILLANCE DU MARCHE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes (BNCRF)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales du Commerce (DRC) et Délégations Départementales du Commerce (DDC)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le numérateur est le nombre de procès-verbaux établis lors des opérations de contrôles Le dénominateur est le nombre d'entreprises soumises aux contrôles Indicateur= $((1-\text{numérateur})/\text{Dénominateur}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 86.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes (BNCRF), Délégations Régionales du Commerce (DRC) et Délégations Départementales du Commerce (DDC)	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	BNCRF, DRC et DDC	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés	
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de stabilité des prix des produits issus des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques
Objectif	Renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché intérieur
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR
Action concernée par l'objectif	02 - AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE ET DE L'ACCESSIBILITE DES PRODUITS
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données sont essentiellement quantitatives. Numérateur : Nombre de produits dont les prix n'ont augmenté sur le marché à l'issue des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économique des filières Dénominateur : Nombre de produits ayant fait l'objet d'une concertation entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques des filières
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	(Numérateur/dénominateur) x 100
Périodicité de la mesure	Trimestrielle
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 50%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 70.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 74%
	Année: 2024 Valeur: 80%
	Année: 2025 Valeur: 82%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Direction du Commerce Intérieur (DCI), Division des Etudes, des Projets et des Statistiques (DEPS), MIRAP
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de la Direction du Commerce Intérieur (DCI), de la Division des Etudes, des Projets et des Statistiques (DEPS) et de la MIRAP
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	DCI et DEPS
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Service interne ou structure externe responsable des analyses	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	L'insuffisance des ressources allouées pour la construction des halles de marchés périodiques et les difficultés rencontrées par les Maires dans l'exécution du BIP
Modalités d'interprétation	L'indicateur qui mesure sur une base préalablement évaluée, la progression vers la cible, est un cumul des valeurs atteintes.
5) Commentaires	

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de stabilité des prix des produits sur le marché intérieur issus des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques
Objectif	Renforcer la maîtrise des prix des produits sur le marché intérieur
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR
Action concernée par l'objectif	02 - AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE ET DE L'ACCESSIBILITE DES PRODUITS
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Intérieur (DCI)
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, des Projets et des Statistiques (DEPS), MIRAP
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données sont essentiellement quantitatives. Numérateur : Nombre de produits dont les prix n'ont augmenté sur le marché à l'issue des concertations entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économique des filières Dénominateur : Nombre de produits ayant fait l'objet d'une concertation entre le MINCOMMERCE et les opérateurs économiques des filières
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Numérateur/dénominateur) x 100
Périodicité de la mesure	Trimestrielle
Dernier résultat connu	Année: 2020 Valeur: 50%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 74.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur:
	Année: 2024 Valeur:
	Année: 2025 Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Direction du Commerce Intérieur (DCI), Division des Etudes, des Projets et des Statistiques (DEPS), MIRAP
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de la Direction du Commerce Intérieur (DCI), de la Division des Etudes, des Projets et des Statistiques (DEPS) et de la MIRAP
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	DCI et DEPS
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordinateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	L'insuffisance des ressources allouées pour la construction des halles de marchés périodiques et les difficultés rencontrées par les Maires dans l'exécution du BIP
Modalités d'interprétation	//
5) Commentaires	
RAS	

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de représentativité de références des produits made in Cameroon dans les surfaces commerciales modernes
Objectif	Améliorer la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR
Action concernée par l'objectif	03 - PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Intérieur (DCI)
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données sont essentiellement quantitatives. Numérateur : Nombre de références des produits made in Cameroon commercialisés dans les surfaces commerciales modernes (supermarchés, vitrines made in Cameroon, stations-services, quincailleries, parfumeries) Dénominateur : des références des produits commercialisés dans les surfaces commerciales modernes (supermarchés, vitrines made in Cameroon, stations-services, quincailleries, parfumeries)
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Numérateur/dénominateur) x 100
Périodicité de la mesure	Trimestrielle
Dernier résultat connu	Année: 2020 Valeur: 85%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 27.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 97 %
	Année: 2024 Valeur: 98%
	Année: 2025 Valeur: 98.5%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Direction du Commerce Intérieur (DCI), ONCC et CSPH
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de la Direction du Commerce Intérieur (DCI), ONCC, CSPH
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	DCI, ONCC et CSPH
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme
Service interne ou structure externe responsable des analyses	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	La réticence des tenanciers des grandes surfaces
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.
5) Commentaires	
RAS	

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des décisions rendues sur les pratiques anti-concurrentielles et déloyales (cartels, abus de position dominante, fusion-acquisition, mesures anti-dumping, mesures compensatoire, mesures de sauvegarde)	
Objectif	Contribuer à la protection de l'espace commercial national	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	021 - REGULATION DU MARCHE INTERIEUR	
Action concernée par l'objectif	04 - DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Commerce Intérieur	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Commission Nationale de la Concurrence (CNAC)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sont essentiellement quantitatives. Numérateur : Nombre de décisions rendues sur les pratiques anti-concurrentielles et déloyales (cartels, abus de position dominante, fusion, mesures anti-dumping, mesures compensatoire, mesures de sauvegarde) Dénominateur : Nombre de dossiers de dénonciation des pratiques anti-concurrentielles et déloyales (cartels, abus de position dominante, fusion, mesures anti-dumping, mesures compensatoire, mesures de sauvegarde)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	(Numérateur)*100/dénominateur)	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 80%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 95.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 95%
	Année: 2024	Valeur: 100%
	Année: 2025	Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Commission Nationale de la Concurrence (CNAC) et Direction du Commerce Intérieur	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de Commission Nationale de la Concurrence (CNAC) et Direction du Commerce Intérieur	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	CNAC et DCI	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation	//	
5) Commentaires		
RAS		

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	SURVEILLANCE DU MARCHÉ	148 500 000	148 500 000	22 150 000	22 150 000	170 650 000	170 650 000
02	AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE ET DE L'ACCESSIBILITE DES PRODUITS	2 100 031 000	2 100 031 000	570 000 000	570 000 000	2 670 031 000	2 670 031 000
03	PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX	379 500 000	379 500 000	172 128 000	172 128 000	551 628 000	551 628 000
04	DYNAMISATION DES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SAINTE CONCURRENCE	45 000 000	45 000 000	15 000 000	15 000 000	60 000 000	60 000 000
TOTAL		2 673 031 000	2 673 031 000	779 278 000	779 278 000	3 452 309 000	3 452 309 000

8. PROGRAMME 025

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
MINCOMMERCE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

BRUSIL MIRAND METOU

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans la mise en œuvre de la mission qui lui est assignée, le Ministre du Commerce fait face à des difficultés endogènes et exogènes que sont : la précarité des conditions et cadre de travail due notamment à (i) l'insuffisance des ressources financières et matérielles, (ii) la carence des ressources humaines de qualité et (iii) une déficience moyenne du dispositif et des outils de pilotage du Budget Programme axé sur les résultats.

Afin d'y remédier, le programme « **Gouvernance et appui institutionnel** » vise à optimiser la performance des services. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des différentes activités de programmation, de coordination, de pilotage et de contrôle. De manière plus explicite, il s'agit au-delà de la gestion quotidienne des ressources financières :

- d'améliorer les conditions et l'environnement de travail, par l'acquisition d'un matériel adéquat, ainsi que la construction et l'aménagement des locaux sécurisés pour les Services Centraux et Déconcentrés ;
- de renforcer les capacités techniques des personnels ;
- de conduire des enquêtes spécifiques ;
- de produire des statistiques commerciales de qualité et d'élaborer des projets selon les orientations du Guide méthodologique de maturation des projets;
- de développer l'utilisation des NTIC ;
- d'élaborer et de vulgariser les textes régissant le commerce ;
- de promouvoir le bilinguisme au sein du MINCOMMERCE ;
- de mettre en place des outils moderne de pilotage, de suivi et de reporting.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en oeuvre optimale des programmes du ministère

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétisées	%	2021	92	2023	93

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées	
Objectif	Assurer la mise en oeuvre optimale des programmes du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPS, DAG, DCI, DCE, DAJ, BNCRF	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sont quantitatives Numérateur : Nombre total d'activités budgétisées entièrement réalisées pendant la période de référence Dénominateur : Nombre total d'activités budgétisées pour la période de référence	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 89
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 93.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 92
	Année: 2024	Valeur: 94
	Année: 2025	Valeur: 94
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Division des Etudes, des Projets et des Statistiques (DEPS) Direction des Affaires Générales (DAG)/PROBMIS	
Mode de collecte des données	Exploitation des documents de programmation, des rapports de suivi de l'exécution du budget et de PROBMIS	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DEPS et DAG	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 02:** RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION AU MINISTERE DU COMMERCE
- ACTION 04:** DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE
- ACTION 05:** AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ACTION 06:** DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 07:** DEVELOPPEMENT DES TIC AU SEIN DU MINISTERE
- ACTION 08:** CONTROLE ET AUDIT INTERNE
- ACTION 09:** RENFORCEMENT DU CONSEIL JURIDIQUE
- ACTION 10:** RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

Il est question d'assurer, grâce à un pilotage et une coordination efficaces, le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère du Commerce.

OBJECTIF 1. assurer la coordination et le suivi des activités de tous les services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	taux de production des rapports de suivi des activités	%	2021	100	2023	100

ACTION 02

RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION AU MINISTERE DU COMMERCE

Elle porte sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense au Ministère du Commerce, et devra être mise en œuvre à travers l'élaboration des documents de planification et de programmation.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère du Commerce.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de production de qualité des principaux documents de la chaîne PPBS	%	2022	95	2023	98

ACTION 04**DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE**

Il est question dans cette action de mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques à travers :

- la production de l'annuaire statistique sur le commerce ;
- la réalisation des enquêtes spécifiques ;
- l'animation permanente de la plateforme sur les informations commerciales (Cameroon Trade Portal) ;
- l'extension progressive du Cameroon Market Information System (CAMIS) sur

l'ensemble du territoire national.

OBJECTIF 1. Produire des données statistiques de qualité pour le pilotage stratégique et opérationnel par la performance au sein du ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de production des données statistiques clés du pilotage des programmes	%	2022	83	2023	85

ACTION 05**AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le principal objectif de cette action est doter les services des infrastructures et équipements adéquats.

OBJECTIF 1. Doter les services des infrastructures et équipements adéquats

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail adéquat	%	2021	42	2023	47

ACTION 06**DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Il importe ici d'accroître qualitativement les ressources humaines en s'appuyant sur le renforcement des capacités du personnel.

OBJECTIF 1. Accroître qualitativement et quantitativement les ressources humaines au sein du ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des personnels formés par an	%	2021	0	2023	65

ACTION 07**DEVELOPPEMENT DES TIC AU SEIN DU MINISTERE**

Le développement des TIC vise à optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du Ministère. Il porte précisément sur la mise en œuvre du schéma directeur informatique.

OBJECTIF 1. Optimiser les échanges administratifs et d'informations entre les services du Ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accès des personnels à une information de qualité	%	2022	40	2023	60

ACTION 08**CONTROLE ET AUDIT INTERNE**

La mise en œuvre de l'action relative au contrôle et à l'audit interne consiste à améliorer le fonctionnement et la performance des services.

OBJECTIF 1. Assurer le fonctionnement et rendement des services et le respect de l'éthique professionnelle

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des missions de contrôle et d'audit des services programmés	%	2022	60	2023	70

ACTION 09**RENFORCEMENT DU CONSEIL JURIDIQUE**

Le Conseil juridique veille au respect des lois, des règlements, des accords et conventions au ministère et assiste le personnel en justice.

OBJECTIF 1. Veiller au respect des droits et règlements, au sein du Ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de diminution du contentieux	%	2021	0	2023	2 023

ACTION 10**RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION**

Son rôle consiste à accroître la visibilité des actions menées au sein du ministère par des activités de communication et de relations publiques.

OBJECTIF 1. Améliorer la communication institutionnelle autour des actions et réalisations du ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de couverture médiatique des activités prioritaires de la feuille de route ministérielle	%	2022	100	2023	100

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	taux de production des rapports de suivi des activités	
Objectif	assurer la coordination et le suivi des activités de tous les services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	01 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de Suivi	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPS DAG DCI DCE DAJ BNCRF	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> Les données sont quantitatives Numérateur : Nombre de rapports de suivi des activités effectivement produits Dénominateur : Nombre total de rapports de suivi des activités projetés	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur Sont ici considérés comme outils de performance, la fiche de performance, la réunion de coordination générale des services centraux, le tableau de bord de pilotage Numérateur : Nombre total des fiches de performance utilisées par les services centraux + le nombre de fiches de performance des délégations régionales + le nombre de réunions de coordination générale tenues dans les services centraux + le nombre de mises à jour du tableau de bord de pilotage Dénominateur : Nombre total des fiches de performance à fournir par les services centraux + le nombre de fiches de performance des délégations régionales + le nombre de réunions de coordination générale prévues dans les services centraux + le nombre de mises à jour prévues pour le tableau de bord de pilotage	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 98.5
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 99
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Cellule de Suivi	
Mode de collecte des données	Exploitation des fiches de performance et des rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DEPS	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de production de qualité des principaux documents de la chaîne PPBS	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère du Commerce.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	02 - RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION AU MINISTERE DU COMMERCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPS, DAG, DCI, DCE, DAJ, BNCRF	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sont quantitatives Numérateur : Nombre de documents de qualité de la chaîne PPBS effectivement produits Dénominateur : Nombre total de documents de qualité de la chaîne PPBS attendus	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: //
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 98.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 99%
	Année: 2024	Valeur: 100%
	Année: 2025	Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Division des Etudes, des Projets et des Statistiques (DEPS), DAG, PROBMIS	
Mode de collecte des données	Dénombrement des documents de qualité produits	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DEPS	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de production de qualité des principaux documents de la chaîne PPBS
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
Action concernée par l'objectif	03 - Renforcement de la planification et la programmation
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPS
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données sont quantitatives Numérateur : Nombre de documents de qualité de la chaîne PPBS effectivement produits Dénominateur : Nombre total de documents de qualité de la chaîne PPBS attendus
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2020 Valeur: //
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: null
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 99%
	Année: 2024 Valeur: 100 %
	Année: 2025 Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Division des Etudes, des Projets et des Statistiques (DEPS), DAG, PROBMIS
Mode de collecte des données	Dénombrement des documents de qualité produits
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	DEPS
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	//
Modalités d'interprétation	
5) Commentaires	
RAS	

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de production des données statistiques clés du pilotage des programmes	
Objectif	Produire des données statistiques de qualité pour le pilotage stratégique et opérationnel par la performance au sein du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	04 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPS, DAG, DCI, DCE, DAJ, BNCRF	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sont quantitatives Numérateur : Nombre d'indicateurs de pilotage de programmes produits Dénominateur : Nombre d'indicateurs de pilotage de programmes attendus	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 81,5%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 85.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 65%
	Année: 2024	Valeur: 90%
	Année: 2025	Valeur: 92%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Cellule des Statistiques	
Mode de collecte des données	Compilation des données disponibles	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	Cellule des Statistiques	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	//	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail adéquat	
Objectif	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	05 - AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Service de la Maintenance et du Matériel, Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sont quantitatives Numérateur : Nombre de personnels disposant d'une table, d'un fauteuil, d'un espace dans un bureau et de l'accès à l'ordinateur Dénominateur : Effectif total du personnel	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 40 %
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 47.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 47 %
	Année: 2024	Valeur: 50%
	Année: 2025	Valeur: 50%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Service de la Maintenance et du Matériel	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de mission et des rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG/ Service de la Maintenance et du Matériel, Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DAG	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Proportion des personnels formés par an
Objectif	Accroître qualitativement et quantitativement les ressources humaines au sein du ministère
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
Action concernée par l'objectif	06 - DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule des Statistiques
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données sont qualitatives Numérateur : Nombre des personnels ayant bénéficié d'une formation Dénominateur : Nombre total des personnels à former au terme de l'année
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2020 Valeur: 60%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 65.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 62%
	Année: 2024 Valeur: 65%
	Année: 2025 Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Cellule des Statistiques
Mode de collecte des données	Compilation des données disponibles
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques
Vérification/ Validation des données	Cellule des Statistiques
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordinateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques
Service interne ou structure externe responsable des analyses	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	//
Modalités d'interprétation	//
5) Commentaires	
RAS	

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accès des personnels à une information de qualité	
Objectif	Optimiser les échanges administratifs et d'informations entre les services du Ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	07 - DEVELOPPEMENT DES TIC AU SEIN DU MINISTERE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule Informatique, Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Cellule Informatique	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sont quantitatives. Numérateur : Nombre de personnels disposant d'équipements de TIC Dénominateur : Effectif total du personnel	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x100 / dénominateur	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 55%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 60%
	Année: 2024	Valeur: 65 %
	Année: 2025	Valeur: 69%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Cellule Informatique	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports d'activités et de missions	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Informatique, Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	Cellule Informatique	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	//	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des missions de contrôle et d'audit des services programmés	
Objectif	Assurer le fonctionnement et rendement des services et le respect de l'éthique professionnelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	08 - CONTROLE ET AUDIT INTERNE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	inspection Inspection Générale	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sont quantitatives Numérateur : Nombre de missions de contrôle et d'audit effectivement réalisées Dénominateur : Nombre total de missions de contrôle et d'audit programmées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur X 100 / Dénominateur	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 60%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 70.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 72%
	Année: 2024	Valeur: 75%
	Année: 2025	Valeur: 76%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Inspection Générale	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports des missions de contrôle et d'audit	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Inspection Générale, Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	Inspection Générale	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	//	
5) Commentaires		
//		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de diminution du contentieux	
Objectif	Veiller au respect des droits et règlements, au sein du Ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	09 - RENFORCEMENT DU CONSEIL JURIDIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Affaires Juridiques	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sont quantitatives Numérateur : Nombre total de contentieux de l'année n – nombre total de contentieux de l'année n-1 Dénominateur : Nombre total de contentieux de l'année n-1	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: //
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 2023.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: -5,5%
	Année: 2024	Valeur: -8,5 %
	Année: 2025	Valeur: -9%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Division des Affaires Juridiques	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de mission et compilation des données disponibles	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction des Affaires Juridiques, Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	Division des Affaires Juridiques	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	//	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de couverture médiatique des activités prioritaires de la feuille de route ministérielle	
Objectif	Améliorer la communication institutionnelle autour des actions et réalisations du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	025 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINCOMMERCE	
Action concernée par l'objectif	10 - RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	816 817 000	816 817 000	0	0	816 817 000	816 817 000
02	RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION AU MINISTERE DU COMMERCE	87 100 000	87 100 000	0	0	87 100 000	87 100 000
04	DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	48 752 000	48 752 000	25 000 000	25 000 000	73 752 000	73 752 000
05	AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	2 366 925 000	2 366 925 000	120 000 000	120 000 000	2 486 925 000	2 486 925 000
06	DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	81 500 000	81 500 000	0	0	81 500 000	81 500 000
07	DEVELOPPEMENT DES TIC AU SEIN DU MINISTERE	6 250 000	6 250 000	0	0	6 250 000	6 250 000
08	CONTROLE ET AUDIT INTERNE	41 000 000	41 000 000	0	0	41 000 000	41 000 000
09	RENFORCEMENT DU CONSEIL JURIDIQUE	12 500 000	12 500 000	0	0	12 500 000	12 500 000
10	RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION	4 500 000	4 500 000	0	0	4 500 000	4 500 000
TOTAL		3 465 344 000	3 465 344 000	145 000 000	145 000 000	3 610 344 000	3 610 344 000

9. PROGRAMME 152

**PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE
NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

FREDDY NOAH AVA

■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 152, intitulé « Promotion de la Métrologie, de la Veille Normative et Encadrement du Juste Prix », est placé sous la responsabilité de **Monsieur NOAH AVA Freddy**, Directeur de la Métrologie, de la Qualité et des Prix.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Garantir l'équité dans les activités commerciales

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'équité des transactions commerciales	%	2021	96	2023	97

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux d'équité des transactions commerciales
Objectif	Garantir l'équité dans les activités commerciales
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DMQP
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données sont quantitatives Numérateur : Nombre d'instruments de métrologie soumis à la vérification jugés défectueux ou prohibés Dénominateur : Nombre d'instruments de métrologie soumis à la vérification par le MINCOMMERCE
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	1 - Numérateur x 100 / Dénominateur
Périodicité de la mesure	Trimestrielle
Dernier résultat connu	Année: 2020 Valeur: 92%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023 Valeur: 97.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 97%
	Année: 2024 Valeur: 98%
	Année: 2025 Valeur: 98%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Rapport d'activités de la Direction de la métrologie, de la Qualité et des Prix (DMQP) et TRADESTAT
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de missions de contrôles de la Direction de la métrologie, de la Qualité et des Prix
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques ; DMQP
Vérification/ Validation des données	DMQP
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	RAS
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.
5) Commentaires	
RAS	

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE
- ACTION 02:** DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE
- ACTION 03:** ENCADREMENT DU JUSTE PRIX

■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE

Cette action a pour objectif garantir l'exacte mesure dans la production et la commercialisation des biens et services. Pour y parvenir, les activités suivantes seront menées :

- la réalisation des travaux métrologiques ;
- le renforcement des capacités en infrastructures et équipements métrologiques ;
- la mise en œuvre du mécanisme de veille métrologique.

OBJECTIF 1. Garantir l'exacte mesure dans la production et la commercialisation des biens et services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'équité dans les transactions commerciales	%	2022	96	2023	94

ACTION 02

DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE

L'objectif de cette action est outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives. Ainsi, il sera réalisé comme activité, à titre principal, le suivi des exigences normatives et réglementaires des produits mis en marché.

OBJECTIF 1. outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'acteurs, sensibilisés, formés et informés	%	2022	67	2023	69

ACTION 03**ENCADREMENT DU JUSTE PRIX**

Il s'agit de promouvoir le juste prix. A cet effet, il s'agira principalement d'élaborer les prix et tarifs de référence.

OBJECTIF 1. Promouvoir le juste prix

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accroissement en glissement annuel du nombre de téléchargement en ligne de la mercuriale	%	2022	20	2023	21

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'équité dans les transactions commerciales	
Objectif	Garantir l'exacte mesure dans la production et la commercialisation des biens et services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction de la Métrologie	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur Numérateur : Nombre d'instruments de métrologie jugés défectueux ou prohibés Dénominateur : Nombre d'instruments de métrologie soumis à la vérification par le MINCOMMERCE	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 92 %
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 94.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: : 97 %
	Année: 2024	Valeur: 98%
	Année: 2025	Valeur: 98%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Sous-Direction de la Métrologie	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de la Direction de la métrologie, de la Qualité et des Prix	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DMQP	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'acteurs, sensibilisés, formés et informés	
Objectif	outiller les acteurs sur les évolutions technologiques et normatives	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Action concernée par l'objectif	02 - DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Norme et de la Qualité (CNQ)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction des Laboratoires et des Equipements Spécifiques (SDLES)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur Numérateur : Nombre d'acteurs (entreprises agréées, autres entreprises et personnels de la DMQP) Dénominateur : Nombre d'acteurs inscrits dans la base de sondage de la DMQP	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 62
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 69.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 69
	Année: 2024	Valeur: 72
	Année: 2025	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Sous-Direction des Laboratoires et des Equipements Spécifiques (SDLES)	
Mode de collecte des données	=numérateur*100/dénominateur	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DMQP	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accroissement en glissement annuel du nombre de téléchargement en ligne de la mercuriale	
Objectif	Promouvoir le juste prix	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	152 - PROMOTION DE LA METROLOGIE, DE LA VEILLE NORMATIVE ET ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Action concernée par l'objectif	03 - ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction des Prix	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Numérateur x 100 / Dénominateur	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 12%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 21.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 21%
	Année: 2024	Valeur: 22%
	Année: 2025	Valeur: 23%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Sous-Direction des Prix	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de la Direction de la métrologie, de la Qualité et des Prix	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi (Coordination du Contrôle de Gestion) et Cellule des Statistiques	
Vérification/ Validation des données	DMQP	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du Programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du Programme/ Coordonnateur du Contrôle de Gestion / Cellule des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	38 700 000 F CFA (montant global des prévisions de dépenses pour les activités de collecte et d'analyse de données ainsi que de suivi de la performance)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	//	
Modalités d'interprétation	L'indicateur vise à mesurer à partir d'un ratio dont la base n'est pas fixe, l'effort réalisé chaque année pour atteindre une cible qui est évolutive. Le cumul des valeurs atteintes au terme des précédentes années n'entre pas dans le calcul du nouveau taux de réalisation technique de l'indicateur. La baseline sert uniquement de repère, pour l'estimation des résultats escomptés.	
5) Commentaires		
RAS		

■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT DE LA METROLOGIE	93 775 000	93 775 000	80 000 000	80 000 000	173 775 000	173 775 000
02	DEVELOPPEMENT DE LA VEILLE NORMATIVE	1 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000
03	ENCADREMENT DU JUSTE PRIX	512 833 000	512 833 000	0	0	512 833 000	512 833 000
TOTAL		607 608 000	607 608 000	80 000 000	80 000 000	687 608 000	687 608 000